



2024

Rapport développement durable



Rapport développement durable



Comment lire ce rapport ?	7
Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique	8
I. Démarches générales	9
Fiche n°1. Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	9
Fiche n°2. Accompagnement des communes de Colmar Agglomération dans la définition de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)	11
II. Conseils et aides à la rénovation énergétique	12
Fiche n°3. Espace France Rénov' : conseils à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables	12
Fiche n°4. Dispositif d'aides à la rénovation énergétique	14
Fiche n°5. Partenariat avec OKTAVE en faveur de la rénovation globale et performante des maisons individuelles et des copropriétés	16
Fiche n°6. Accompagnement du Conseiller en Énergie Partagé (CEP)	18
III. Mobilités durables	20
Fiche n°7. Actions environnementales de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE)	20
Fiche n°8. Schéma directeur des pistes cyclables (2020-2026)	22
Fiche n°9. Poursuite du développement des aménagements cyclables sécurisés au niveau de la ville centre	22
Fiche n°10. Organisation des navettes de Noël du « Pays des étoiles »	24
Finalité 2 : contribuer à l'épanouissement des êtres humains	25
I. Végétalisation/ Urbanisme durable	26
Fiche n°11. Réaménagement de la place de la Cathédrale	26
II. Prise en compte du développement durable dans l'organisation de la collectivité	29
Fiche n°12. Itinéraire managérial	29
Fiche n°13. Formation Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)	30
Fiche n°14. Lutte contre l'illectronisme	31
Fiche n°15. Disposition en faveur du télétravail	32
Fiche n°16. Forfait « mobilités durables »	33
Fiche n°17. Accompagnement des transitions professionnelles	34
Fiche n°18. Accompagnement des managers	35
Finalité 3 : engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	37
I. Entrepreneuriat/ Commerce / Achats durables/ Economie responsable	38
Fiche n°19. La pépinière d'entreprises « Pep's »	38
Fiche n°20. Nouvelle phase du programme Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin (2023 – 2027)	40
Fiche n°21. Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE)	41
Fiche n°22. Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)	42

II. Gestion des déchets/ Tri / Pratiques responsables	43
Fiche n°23. Expérimentation de passage aux sacs en papier kraft pour la collecte des biodéchets dans la commune d'Ingersheim	43
Fiche n°24. Concours de collecte des Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) usagés en école primaire	44

Finalité 4 : préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	45
------------------------------------------------------------------------------	----

I. Préservation des espèces/ Éducation à l'environnement	46
Fiche n°25. Observatoire de la nature, outil d'éducation à l'environnement et au développement durable de Colmar agglomération	46
Fiche n°26. Partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace)	48
II. Végétalisation/ Plantation	49
Fiche n°27. Mise en œuvre de baux environnementaux à l'échelle de Colmar Agglomération	49
Fiche n°28. Développement et préservation de surfaces en prairies par le plan herbe « Ried Vivant »	50
Fiche n°29. Gestion durable des espaces verts, réduction des îlots de chaleur et développement de la diversité végétale	51
III. Préservation de la ressource en eau	53
Fiche n°30. Signature et mise en œuvre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)	53
Fiche n°31. Préserver les ressources en eau en sécurisant la production, en visant une gestion patrimoniale durable et en limitant la consommation et les pertes	54
Fiche n°32. Actions de préservation du milieu naturel par la réalisation de travaux d'assainissement	55
Fiche n°33. Travaux de gestion intégrée et de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement	57
Fiche n°34. Stratégie de préservation de ressources en eau de Colmar Agglomération	58

Finalité 5 : assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	59
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

I. Rencontres autour de la durabilité du territoire	60
Fiche n°35. Conférence régionale des parties (COP 68)	60
Fiche n°36. Rencontre avec Eisenstadt, ville jumelée autrichienne autour du développement durable	61
II. Actions à destination d'un public cible	62
Fiche n°37. France Services – Colmar Ouest	62
Fiche n°38. Déploiement du « Soliguide », plateforme de cartographie de l'action sociale	63
Fiche n°39. Favoriser l'accès aux transports en commun	64
Fiche n°40. Promotion de l'emploi et l'insertion à travers de dispositif des clauses sociales dans les marchés publics	65

Édito

Face au changement climatique, la mise en place de politiques publiques d'adaptation et de résilience est une priorité. La réponse aux défis environnementaux se trouve en partie dans nos territoires, à travers une politique coordonnée de long terme et des initiatives concrètes de proximité.

En 2024, de nombreuses actions ont ainsi été engagées par Colmar Agglomération pour mettre en œuvre les orientations fixées par notre Plan climat air énergie territorial adopté en 2023. Je tiens tout d'abord à souligner l'ambition de notre politique de mobilités : cette année a été marquée par la refonte du réseau de bus de la Trace avec une augmentation conséquente de l'offre et des cadences sur l'ensemble des communes de l'agglomération, ainsi que par le développement des réseaux cyclables et la création d'un dispositif de soutien au covoiturage.

Comme vous pourrez le découvrir dans ce rapport, la collectivité s'attache aussi à développer des actions pour favoriser les énergies renouvelables, préserver la biodiversité et la ressource en eau, en soutenant par exemple l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, et accompagne les habitants dans l'adoption des bons gestes de tri ou encore dans la rénovation énergétique de leur logement. Pour sensibiliser et impliquer les citoyens dans la réponse aux défis environnementaux, de nombreux ateliers axés sur les écogestes du quotidien sont organisés chaque année.

La collectivité se mobilise par ailleurs fortement en interne : rénovation des bâtiments publics afin de les rendre moins énergivores, parcours de formation des cadres de la collectivité pour créer une synergie interservices autour des orientations définies par le Plan climat air énergie territorial, intégration de critères écoresponsables dans la commande publique...

Je remercie l'ensemble des acteurs du développement durable qui œuvrent à l'échelle de l'agglomération colmarienne, qu'ils soient agents de la collectivité, élus, financeurs, partenaires, habitants ou professionnels !

ÉRIC STRAUMANN
Maire de Colmar et Président
de Colmar Agglomération

Ce rapport sur le développement durable est le témoin des actions et dispositifs mis en place par notre collectivité en faveur de la transition énergétique et écologique.



Comment lire ce rapport ?

Pour chaque thématique sont présentés :

- Les principaux éléments de contexte et les objectifs portés par la Ville de Colmar et Colmar Agglomération.
- Des chiffres clés.
- Certaines réalisations concrètes mises en œuvre.

Chaque action présentée concourt à une ou plusieurs des cinq finalités du développement durable, renseignées grâce aux pictogrammes suivants :



LUTTER

contre le changement climatique



PRÉSERVER

la biodiversité, les milieux et les ressources



ASSURER

la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



CONTRIBUER

à l'épanouissement des êtres humains



ENGAGER

des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



PLAN CLIMAT

air énergie territorial



Finalité 1

La lutte contre le changement climatique



I. Démarches générales

Fiche N°1 : Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document de planification élaboré par les collectivités territoriales. Le PCAET de notre Agglomération est issu d'un travail entièrement en interne et approuvé par les élus le 8 juin 2023. L'objectif de ce document est de coordonner les actions visant à réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, promouvoir les énergies renouvelables et adapter le territoire au dérèglement climatique.

LE PCAET S'ORGANISE COMME EN 4 GRANDS DOCUMENTS :

- **Diagnostic territorial** : Analyse des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.
- **Objectifs** : Définition des objectifs de réduction des émissions et d'amélioration de l'efficacité énergétique.
- **Actions** : Élaboration d'un plan d'actions concret pour atteindre ces objectifs, impliquant différents secteurs (transports, habitat, économie, etc.).
- **Suivi et évaluation** : Mise en place d'indicateurs pour suivre l'évolution et l'impact des actions menées.

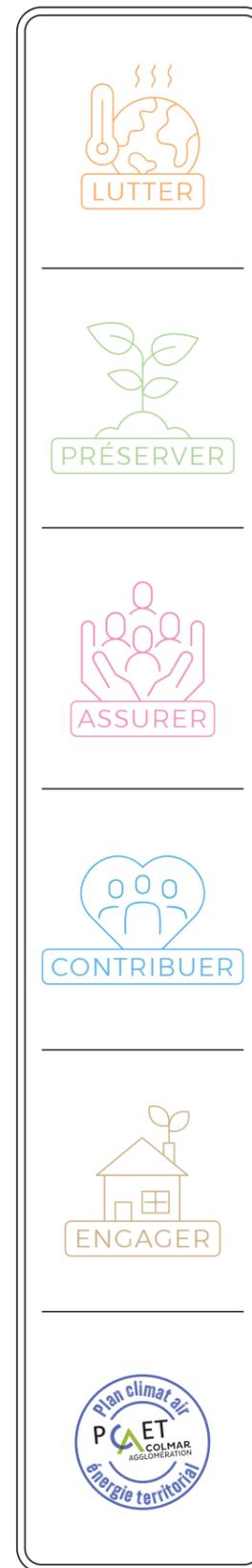
Outil stratégique et opérationnel, le PCAET engage Colmar Agglomération à :



Ce plan s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de développement durable, impliquant la concertation avec les acteurs locaux et la population. Il s'articule avec les documents de planification existants comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les schémas régionaux et nationaux. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec une révision prévue tous les 6 ans. Au bout de 3 années de mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours est établie. De plus, de nouvelles actions viendront l'alimenter au fil du temps.

+ ZOOM SUR

Étape d'évaluation du PCAET : Le service Plan Climat a rencontré différents services de Colmar Agglomération pour définir de manière conjointe les indicateurs de suivi les plus pertinents. Ceux-ci peuvent être qualitatifs ou quantitatifs et s'inscrivent dans l'étape d'évaluation du PCAET. Les données feront l'objet d'une collecte d'information annuelle afin d'évaluer la trajectoire des actions menées. Ces indicateurs clés figureront dans une version synthétique du tableau de bord à destination des élus.



Formation Plan climat : Une formation de sensibilisation à destination des managers de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération s'est tenue en octobre 2024. Cette formation visait à rappeler les enjeux du dérèglement climatique et à réfléchir aux réponses de la Collectivité pour y faire face au niveau local (cf. fiche n°23).

+ OBJECTIFS 2025

Poursuivre l'animation du PCAET et développer des outils de suivi et d'évaluation.

Plan d'action en 1 coup d'œil

Axe 1 : Les bâtiments, l'habitat

Action 1 : Sensibiliser et conseiller sur la rénovation énergétique.

Action 2 : Développer des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique à destination des particuliers et des entreprises.

Action 3 : Favoriser le développement de la production d'énergies renouvelables sur le bâti.

Axe 2 : Les transports, la mobilité

Action 4 : Améliorer et développer les transports en commun.

Action 5 : Faciliter l'usage des modes de transport doux et propres.

Action 6 : Lutter contre l'autosolisme.

Axe 3 : L'exemplarité de la collectivité

Action 7 : Agir en faveur d'un urbanisme durable.

Action 8 : Optimiser la gestion de l'éclairage public.

Action 9 : Optimiser la gestion du patrimoine bâti.

Action 10 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes.

Action 11 : Développer la politique d'achats durables.

Axe 4 : Sensibilisation et communication

Action 12 : Promouvoir la démarche PCAET et les outils mis à disposition par la collectivité.

Action 13 : Sensibiliser les partenaires à l'adhésion du PCAET.

Action 14 : Sensibiliser le grand public à l'adhésion du PCAET.

Axe 5 : Agir dans d'autres domaines

Action 15 : Augmenter les capacités de résilience du territoire face au changement climatique.

Action 16 : Préserver et favoriser la biodiversité.

Action 17 : Favoriser les circuits courts alimentaires.

Action 18 : Promouvoir l'économie circulaire.

Action 19 : Réduire les déchets et optimiser leur gestion.

Action 20 : Favoriser le stockage carbone.

Action 21 : Développer une agriculture, une viticulture et une gestion des forêts durable.

Action 22 : Préserver la ressource en eau.

Action 23 : Développer des zones de nature urbaines.

Action 24 : Livraison d'énergies renouvelables et de récupération par les réseaux de chaleur.

Action 25 : Développer les grands projets d'énergies renouvelables.

Fiche N°2 : Accompagnement des communes de Colmar Agglomération à la définition de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

Bilan ZAER à Colmar Agglomération au 20 septembre 2024

20 DCM* 100% des communes réceptionnées à la DDT	899 cartes enregistrées sur le portail EnR	29 084 ha cumulés sur le portail EnR	7 catégories d'EnR identifiées
------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------	------------------------------------------------	------------------------------------------

*Délibération en Conseil Municipal

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR), dite loi APER fait de la planification des EnR une priorité. Cette loi réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Cette année, les élus de Colmar Agglomération ont défini des zones d'accélération sur leurs bans communaux respectifs. Ces zones concernent les énergies renouvelables photovoltaïque, solaire thermique, géothermique, méthanisation et le bois-énergie. Ces déclarations sont faites en tenant compte des potentialités du territoire, des spécificités de chaque commune et des avis des habitants. Colmar Agglomération s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des communes pour les appuyer dans l'élaboration de ces zones, en lien avec la démarche de planification énergétique et de déploiement des énergies renouvelables qu'est le Plan Climat Air Energie Territorial. Le Comité Régional de l'Énergie Grand Est a rendu un premier avis sur la suffisance des zones d'accélération de développement des Énergies Renouvelables (ZAER) arrêtées par les référents préfectoraux départementaux à la mi-juillet. Il en ressort un constat encourageant avec une dynamique de planification des ZAER engagée par les communes accompagnées par une "intercommunalité très positive".

+ ZOOM SUR

"Intercommunalité très positive" Notre collectivité se distingue des autres territoires avec un taux de 100% des communes ayant adhéré à la démarche et ayant respecté les échéances fixées par la Préfecture. Le Haut-Rhin figure parmi les Départements les plus mobilisés au niveau national avec 85% des communes ayant déclaré des ZAER ; à comparer au 50% au niveau national.

+ OBJECTIFS 2025

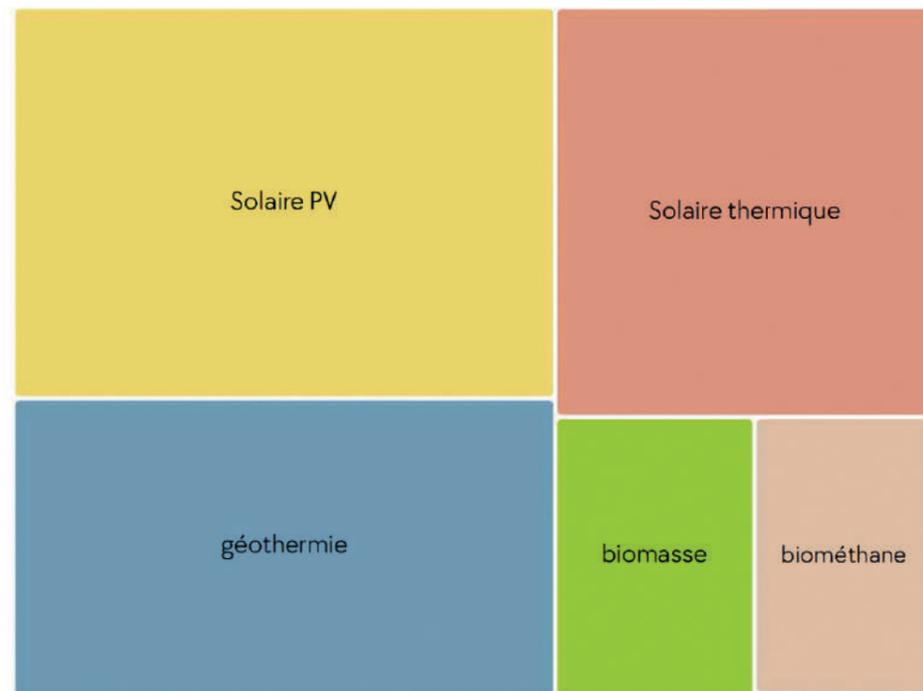
- Progresser dans la réflexion autour de l'installation de projets énergies renouvelables à l'exemple du projet de centrale photovoltaïque du Ligibel.
- Attente des décrets d'application de la loi "APER".

10 | Rapport développement durable

Rapport développement durable | 11

RÉPARTITION DES ZAER

SURFACE TOTALE : 29 084 HA



France Rénov' un programme soutenu par le SARE :

Le programme SARE est le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, co-piloté par l'ADEME et un porteur associé territorial. Ce programme est national mais son déploiement s'appuie sur les territoires. Le SARE permet de financer, de déployer, d'organiser les Espaces France Rénov' mais également de former et animer un réseau régional et national de conseillers. Il organise aussi le parcours de rénovation en proposant une grille de parcours nationale avec des actes métiers identifiés. Le programme SARE vise à la fois les ménages en maison individuelle, les copropriétés et les petits tertiaires privés.

Colmar Agglomération fait partie des deux premiers territoires haut-rhinois à être lauréats de ce dispositif et à bénéficier ainsi de fonds d'accompagnement alloués sur le budget de la Région de 224 800 € sur une période de 3 ans.

+ ZOOM SUR

A l'échelle nationale, un "Pacte Territorial" est proposé aux collectivités locales afin de poursuivre le co-financement du service France Rénov', dans le prolongement du programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) qui s'achève au 31 décembre 2024. Ce dispositif d'intervention programmé est créé sur le modèle d'un programme d'intérêt général (R. 327-1 du CCH) : le Pacte Territorial France Rénov' (PIG). Il finance notamment l'activité des guichets d'information, de conseil et d'accompagnement auprès des ménages avec une mise en œuvre effective sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, autonomie, adaptation, lutte contre l'habitat indigne).

Les maîtres d'ouvrage éligibles à la signature d'une convention de PIG Pacte Territorial France Rénov' avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sont les EPCI ou leurs groupements et les conseils départementaux.

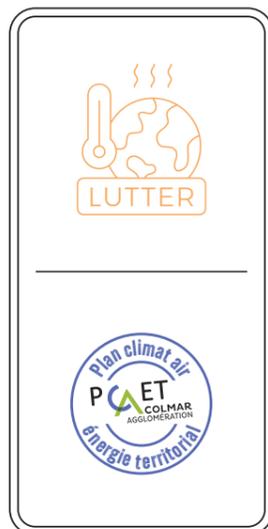
La Collectivité européenne d'Alsace a proposé d'assurer le rôle de maître d'ouvrage, en co-mise en œuvre avec les structures porteuses d'Espaces Conseil France Rénov' sur le Haut-Rhin ; en parfaite symétrie avec les travaux menés sur le Bas-Rhin.

Un projet de Pacte Territorial haut-rhinois a ainsi été rédigé tout au long du second semestre 2024, alimenté par les contributions des différents territoires volontaires, dont Colmar Agglomération. Le Pacte Territorial 68 permettra d'assurer la continuité du service public de la rénovation de l'habitat sur une période de 5 ans (2025 - 2029).

+ OBJECTIFS 2025

- Maintenir le haut niveau de conseil tant en nombre qu'en qualité de prestation
- Maintenir le flux de 1 000 contacts par an.
- Réaliser de nouvelles propositions d'animations pour promouvoir l'Espace France Rénov'.

II. Conseils et aides à la rénovation énergétique



Fiche N°3 : Espace France Rénov' - conseils à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables

Créé en 2009, l'Espace France Rénov' est un service qui conseille de manière indépendante les habitants dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique ou de développement d'énergies renouvelables. Deux conseillers animent cet Espace sur le périmètre de Colmar Agglomération, ainsi que sur les Communautés de Communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé (périmètre de la plateforme OKTAVE). En effet, l'Espace France Rénov' assure depuis 2021 des permanences délocalisées, une fois par mois, sur ces Communautés de Communes. Cette mesure a été mise en œuvre afin d'être au plus près des territoires et de permettre à des personnes limitées dans leurs déplacements de bénéficier de ce service.

Chiffres clés 2024

En 15 ans d'existence (juin 2009 à début novembre 2024), l'Espace France Rénov' a enregistré 12 000 demandes et a participé à 204 manifestations (salons conférences, ...).

En 2024, l'Espace France Rénov' maintient le nombre de 1 000 demandes traitées et l'animation de différentes opérations dont :

- le salon énergie habitat à Colmar
- la fête de la nature à l'Observatoire.

Fiche N°4 : Dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé et au développement des énergies renouvelables



Le dispositif d'aides à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables : dès 2009, la Ville de Colmar a mis en place, en partenariat avec VIALIS, un dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtres, murs, toits, planchers bas) et aux systèmes de production d'énergie performants (chaudières à condensation, pompes à chaleur).

Ce programme a été étendu, à partir de janvier 2015, à l'ensemble de l'Agglomération. Il repose sur le mécanisme des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) qui oblige les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs. En 14 ans d'existence, cette opération a permis de subventionner plus de 5 500 dossiers, correspondant à un montant global d'aide de 4.61 millions d'euros, dont 2.48 millions d'euros de la collectivité et 2,13 millions d'euros d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre. Le montant global des travaux mis en œuvre dépasse les 20 millions d'euros et a des effets très bénéfiques sur l'économie locale. Grâce à ce dispositif et, depuis le début de l'opération, plus de 30 000 tonnes équivalent CO2 ont pu ainsi être évitées.

Ce bilan est très positif néanmoins dans une logique d'amélioration continue et afin maintenir un nombre important de dossiers subventionnés au fil du temps (concurrence exercée par d'autres fournisseurs d'énergie ou opérateurs spécialisés, offrant parfois des aides plus avantageuses), la collectivité réforme régulièrement le dispositif, comme par exemple en 2021, ou plus récemment en 2023 avec la volonté :

- de simplifier le mode de calcul des aides, en l'alignant sur les fiches standardisées des Certificats d'Économies d'Énergie, tout en cherchant à gagner en lisibilité vis à vis bénéficiaire.
 - de rester attractif vis-à-vis d'offres proposées par d'autres "obligés" et opérateurs sur le marché des CEE.
 - de lutter contre la précarité en introduisant des aides renforcées pour les classes de revenus modestes
 - d'étendre les aides de la collectivité sur certains types d'énergies renouvelables (ex : chauffe-eau solaire combiné, pompe à chaleur).
 - de favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés (bonus de 10%), au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé.
- Les nouvelles dispositions sont pleinement opérationnelles au 1^{er} janvier 2024 (date de signature des devis).

+ OBJECTIFS 2025

Révision du dispositif d'aides, au regard des récentes évolutions des conditions d'attribution des Certificats d'Économie d'Énergie au niveau national.

Chiffres clés 2024

Dispositif révisé et opérationnel au 1^{er} janvier 2024.

Total aides 2024 du dispositif Vialis-Colmar Agglomération :

196 dossiers
traités

191 309.68 €
Aides Colmar Agglomération

129 369.61 €
Aides Vialis

Depuis le début de l'opération (juin 2009) : montant global d'aide de 4,61 millions d'euros, dont 2 475 775,20 millions d'euros de la collectivité et 2 131 369,61 millions d'euros d'aides complémentaires de VIALIS sur son périmètre.





Fiche N°5 : Partenariat avec OKTAVE en faveur de la rénovation globale et performante des maisons individuelles et des copropriétés

Favoriser la rénovation énergétique des maisons individuelles (niveau BBC)

Dans le cadre de sa démarche Plan Climat la collectivité accompagne la rénovation énergétique de logements, en partenariat avec la Société d'Economie Mixte Oktave. Colmar Agglomération a développé, dès 2016, un partenariat avec OKTAVE afin de compléter les conseils promulgués par l'Espace France Renov' dans le cadre de projets de rénovation de maisons individuelles niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). OKTAVE est le nom du service intégré de la rénovation énergétique de l'habitat, initié par la Région Grand Est et l'ADEME.

Ce service a été mis en place pour répondre aux exigences de la Loi de Transition Énergétique à la Croissance Verte (LTECV), loi qui impose de disposer d'un parc immobilier aux normes BBC à l'horizon 2050. OKTAVE propose un accompagnement complet aux propriétaires de maisons individuelles, en identifiant le scénario de travaux le plus adapté, en sélectionnant des professionnels certifiés et formés à la rénovation BBC et en mettant en œuvre une ingénierie financière unique.

De la prise de décision jusqu'à la fin du chantier, en passant par la gestion des professionnels du bâtiment et la mise en œuvre des outils financiers nécessaires au projet (avance d'aides, valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), accès facilité à l'Éco PTZ et au prêt travaux...). Concrètement les conseillers de l'Espace France Renov' apportent les premiers niveaux d'information et orientent les particuliers vers ce parcours d'accompagnement dès que le projet semble compatible avec le niveau BBC. Ce service est mis en œuvre sur les territoires volontaires des Communautés de Communes de la Vallée de Munster, du Pays de Ribeauvillé, et de Colmar Agglomération.

Parallèlement, le Collège des Présidents du Grand Pays de Colmar a décidé de soutenir ce programme en créant, en date du 22 mars 2019, un dispositif d'aides. Une enveloppe de 130 000 € est réservée à ce programme, elle se décompose comme suit : 90 000 € d'aide aux particuliers, 30 000 € affectés à la formation des entreprises et 10 000 € en faveur d'opérations de communication.

Favoriser la rénovation énergétique des logements collectifs

Colmar Agglomération a signé, en juin 2021, une convention avec OKTAVE afin de soutenir la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés privées dans le cadre du programme "SARE COPROS" du Grand Est.



Les copropriétés représentent 49% des logements sur les 46 000 logements du parc privé de Colmar Agglomération, par conséquent, cette typologie d'habitat offre un important gisement de gains énergétiques et de réduction des émissions atmosphériques. Parallèlement, la rénovation énergétique d'une copropriété présente souvent des difficultés particulières (financières, profil des copropriétaires, juridiques, complexité de fonctionnement et de gestion), d'où la nécessité d'un accompagnement spécifique qui s'inscrit dans la durée. Le montant de la contribution de Colmar Agglomération à ce programme est de 25 704 € sur 3 ans.

Grâce à ce soutien OKTAVE a pu créer un poste de conseiller en copropriétés intervenant sur notre territoire. Les résultats sont très encourageants car depuis le début de l'opération pas moins 70 projets sont accompagnés, dont 32 actifs (représentant 538 logements).

Ce programme arrivant à échéance au bout d'une période de 3 ans (31 juillet 2024), Colmar Agglomération a décidé de poursuivre sa convention avec OKTAVE jusqu'au 31 décembre, en attendant les nouvelles dispositions du Pacte Territorial 68.

Ainsi, un avenant à la convention initiale été signé, avec une enveloppe budgétaire supplémentaire de 3 750 €, pour couvrir l'opération jusqu'en fin d'année. Le Pacte Territorial 68 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2025 et pour 5 ans, intègre d'ores et déjà la prolongation de ce programme d'accompagnement des copropriétés très apprécié par les habitants.

Colmar Agglomération a postulé en partenariat avec la société d'économie mixte (SEM) OKTAVE à un appel à projet national intitulé "Rénovons collectif". Notre territoire est lauréat et fait partie d'une cinquantaine de collectivités bénéficiant de moyens renforcés en matière de communication (24 000 €) en faveur de la rénovation énergétique de copropriétés.

Depuis, différentes actions de communication ont pu être menées grâce à ce financement : création d'affiches et de flyers, publication d'articles dans différents supports de communication (exemples: "ça c'est nous", "le point colmarien"), envoi de 9 000 courriers à des copropriétés ciblées, balade thermographique, réunion d'information à destination des copropriétaires et des syndicats professionnels du territoire, rencontres avec des professionnels du bâtiment (bureaux d'études, architectes, artisans).

➕ OBJECTIFS 2025

- Poursuite de l'objectif de massification de la rénovation énergétique à travers des campagnes de communication pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement.
- Intégrer ce programme dans le futur Pacte Territorial.

Chiffres clés 2024

25 704 €

Le montant de la contribution de Colmar Agglomération à ce programme sur 3 ans.

3 750 €

Un avenant à la convention initiale été signé, avec une enveloppe budgétaire supplémentaire pour couvrir l'opération jusqu'en fin d'année.

70 projets

accompagnés dont 32 actifs (représentant 538 logements).



Fiche N°6 : Accompagnement du Conseiller en Energie Partagé (CEP)

L'accompagnement du Conseiller en Energie Partagé (CEP) est proposé aux communes de moins de 10 000 habitants, c'est-à-dire aux 19 de Colmar Agglomération, hors Ville de Colmar. Il permet de développer une politique de maîtrise des consommations énergétiques et de mettre en place des actions concrètes sur le patrimoine communal (bâtiments municipaux, éclairage public...).

Sa mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre l'action n°9 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui vise à « optimiser la gestion du patrimoine bâti » de l'axe stratégique « exemplarité de la collectivités ». Pour ce faire, le CEP analyse les dépenses énergétiques de la commune pour les optimiser et prioriser les besoins. Il communique ensuite sur les choix techniques, les dispositifs de financement et les réglementations en cours.

Le service du CEP, programme soutenu par l'ADEME, se décline en 3 années thématiques :

- la sobriété (économiser sans investir)
- l'efficacité énergétique (investir pour économiser plus)
- le développement des énergies renouvelables (chercher une autonomie énergétique, réduire son impact carbone).

Cette première année d'accompagnement a permis la mise en place de gestes de sobriété dans la plupart des communes. Le nouveau CEP arrivé en septembre 2024 intervient dans la continuité du travail préalablement effectué sur la sobriété énergétique.

+ ZOOM SUR

Les principaux avantages sont :

- une expertise à coût partagé et compensé, à court terme, par les économies réalisées
- un conseil prodigué de manière neutre et indépendante
- une expertise mobilisable de manière concrète et immédiate : analyse des factures, suivi des consommations, éco-gestes, établissement de cahiers des charges pour des travaux, accompagnement des gestionnaires et utilisateurs...

+ OBJECTIFS 2025

- Accompagner toutes communes de l'agglomération de Colmar dans la démarche de sobriété énergétique.
- Passer à la deuxième année thématique sur l'efficacité énergétique.

Chiffres clés depuis le lancement du programme



14 communes
accompagnées (objectif dépassé)



54 visites
réalisées



22% d'économie d'énergie

réalisées en moyenne par bâtiment grâce à la sobriété



134 points de livraisons

énergétiques bénéficiant d'un suivi des consommations



64 bâtiments

bénéficiant d'un accompagnement visant à réduire leurs consommations énergétiques



33 problématiques

résolues à la demande des communes



3,5 tonnes de CO2

évités par bâtiment en moyenne



23 actions

de communication à l'attention des communes



15 tonnes de CO2

émises en moyenne par les bâtiments avant l'intervention du conseiller, en tenant compte de tous leurs postes d'émissions directes et indirectes (chauffage, électricité, eau...) mais en excluant les émissions liées au personnel (véhicules, nourriture...).



III. Mobilités durables



Fiche N°7 : Actions environnementales de la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE)

Un nouveau réseau pour une mobilité augmentée

Depuis le 2 septembre 2024, l'offre de transport Trace a été repensée pour mieux répondre aux besoins de mobilité des usagers, avec des lignes plus fréquentes, une offre simplifiée et un réseau plus lisible. Cette refonte, la première depuis juillet 2010, arrive après 14 ans de modifications progressives comme l'introduction des navettes électriques "Cœur de Ville", la ligne 10, ou le changement de trajet de la ligne 3. Cependant, une révision globale permet de s'adapter pleinement aux nouvelles habitudes de déplacement des habitants de Colmar Agglomération et aux évolutions du territoire, telles que le développement des zones d'emploi.

Colmar Agglomération, en partenariat avec la Société Transports Urbains Colmar et Environs (STUCE), a donc entrepris une refonte ambitieuse du réseau Trace, axée sur :

- une augmentation significative de l'offre de transport ;
- une hiérarchisation des lignes en fonction du potentiel et de la fréquentation attendue ;
- une meilleure lisibilité et simplicité d'utilisation du réseau ;
- la mise en place d'un cadencement sur toutes les lignes urbaines régulières.

Cette transformation s'inscrit dans les actions définies par Colmar Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité et s'aligne avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial en matière de transports.

+ ZOOM SUR

Le nouveau réseau Trace

Depuis le 2 septembre 2024, le réseau Trace propose :

- Une offre accrue : augmentation de 45 % du service, avec 660 000 km supplémentaires par an pour seulement 22 % de hausse du budget.
- Horaires cadencés : des passages toutes les 10, 20, 30 ou 60 minutes selon l'heure de la journée, garantissant une meilleure régularité, prévisibilité et fluidité du trafic.
- Extension de la couverture : desserte de nouveaux secteurs pour répondre aux besoins croissants de la population, incluant l'avenue de la Foire aux Vins (parc des expositions, zone commerciale, etc.), ainsi que des liaisons directes entre Colmar et Fartschwih, Bischwih, Sundhoffen, Andolsheim, et une desserte de Sainte-Croix-en-Plaine en heures de pointe.

+ OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le développement et l'optimisation des transports en bus en renforçant l'offre du nouveau réseau Trace pour le rendre plus attractif et mieux adapté aux besoins de la population.
- Améliorer la vitesse commerciale des bus (priorisation des bus aux carrefours à feux...)
- Mise en place de la billetterie afin d'améliorer l'expérience client, de faciliter le pilotage du réseau et de réduire les déchets papier et plastique liés à la billetterie (cartes et billets sans contact rechargeables).
- Améliorer l'application mobile Trace pour une expérience utilisateur enrichie (information dynamique, réduction des impressions).



Chiffres clés 2024

- Colmar Agglomération a continué son programme de renouvellement du parc de bus en commandant deux nouveaux bus standards fonctionnant au gaz pour un montant de **700 000 €**.
- **16 nouveaux véhicules** ont été achetés par Colmar Agglomération dans le cadre du nouveau réseau
- Le réseau Trace contribue à l'amélioration du cadre de vie des colmariens puisqu'un véhicule GNV est bien plus silencieux qu'un bus fonctionnant au gazole (- 3 décibels).
- **92 %** : offre kilométrique de la TRACE (2023) réalisée par des "bus propres" fonctionnant au gaz naturel
- **3 %** des kilomètres effectués par des véhicules fonctionnant à l'électricité
- **5 %** des kilomètres effectués par des véhicules équipés de filtres à particules.

Flotte de véhicules :

- **39** bus standards GNV
- **2** bus articulés GNV
- **10** bus standards Go équipés de filtres à particules
- **5** midibus équipés de filtres à particules
- **4** bus électriques.





Fiche N°8 : Schéma directeur des pistes cyclables (2020-2026)

Dans l'agglomération colmarienne, de nouvelles pistes cyclables sont en cours d'élaboration en lien avec le schéma directeur qui se décline sur la période 2020 à 2026.

Parmi ces projets figurent notamment :

- la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et consultation des marchés de travaux pour la passerelle "Confluence" ;
- l'étude de maîtrise d'œuvre et signature des conventions avec les différents partenaires, itinéraire cyclable entre Sainte-Croix-en-Plaine et Herrlisheim-près-Colmar ;
- la liaison cyclable Jebnheim- Grussenheim : signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes du Ried de Marckolsheim et consultation du marché de maîtrise d'œuvre ;
- la réalisation de l'itinéraire cyclable entre le lycée Lazare de Schwendi et Wintzenheim
- la réunion d'échanges avec les élus concernés et Rivières de Haute-Alsace (RHA) pour la définition du tracé de l'itinéraire cyclable entre Turckheim et Walbach ;
- la liaison entre Muntzenheim et Fortschwihr : étude de maîtrise d'œuvre et réunion de concertation avec les agriculteurs exploitants.

+ OBJECTIFS 2025

Engagement et poursuite des travaux suivants :

- aménagement de la passerelle "Confluence" : 1 500 000€ HT ;
- itinéraire Sainte-Croix-en-Plaine / Herrlisheim ;
- itinéraire Jebnheim / Grussenheim ;
- itinéraire Muntzenheim / Fortschwihr.

Chiffres clés 2024

95 000€ HT

réalisation de l'itinéraire cyclable entre Turckheim et Wintzenheim.



Fiche N°9 : Poursuite du développement des aménagements cyclables sécurisés au niveau de la ville centre

La Ville de Colmar poursuit sa démarche volontariste de développement des modes doux et actifs de déplacement et notamment du vélo en développant son réseau d'aménagements cyclables sécurisés. En 2024, nous pouvons ainsi noter la création de nouvelles pistes cyclables sur l'Avenue de Rome et la rue d'Agen, la création d'un contre-sens sur la rue St Josse, ou encore la sécurisation complète du carrefour Alsace/Semm.

Les aménagements existants font également l'objet d'une sécurisation accrue dans le cadre de projets de réaménagements complets de voirie. C'est ainsi le cas de la route d'Ingersheim ou de l'Avenue De Gaulle en 2024. Dans les voies de desserte classées en zones 30 ou zones de rencontre, les cyclistes peuvent circuler en toute sécurité dans le flux automobiles. Les récents aménagements dans ces voies concourent à la sécurisation des déplacements des cyclistes en contraignant la vitesse des automobilistes par des dispositifs réducteurs de vitesse.

+ OBJECTIFS 2025

Poursuite d'un programme ambitieux d'aménagements de voirie pour améliorer la sécurité de tous, et notamment des cyclistes.

Chiffres clés 2024

Depuis le début du mandat, près de 11 km d'aménagements cyclables neufs ont été créés sur Colmar, en plus de l'amélioration de la sécurité sur les aménagements préexistants.





Fiche N°10 : Organisation des Navettes de Noël du "Pays des Etoiles"

Les marchés de Noël de Colmar attirent plus de 1,2 million de visiteurs chaque année. Cependant, beaucoup de ces visiteurs viennent en voiture, ce qui engendre des problèmes de circulation et de stationnement dans les centres historiques et les petites communes. Initié dès 2010, les Navettes de Noël permettent un déplacement collectif entre les marchés de Noël les plus importants du territoire est maintenant connu des visiteurs et participent au désengorgement routier, particulièrement important lors de la période de l'Avent. En effet, en mettant en place ce dispositif de navettes, les collectivités donnent accès aux visiteurs détenteurs d'un titre de transport, à l'ensemble des navettes, accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour se rendre dans la journée sur les marchés de Noël desservis.

En 2010, les navettes circulaient entre Colmar, Kaisersberg, Riquewihr et Ribeauvillé. Au fil des années, le dispositif s'est étoffé. Désormais, il englobe également Eguisheim, Turckheim, Munster et Neuf-Brisach.

+ ZOOM SUR

Le transport en France représente 30% des émissions de gaz à effet de serre, en constante augmentation depuis 1990. En 2018, les mobilités touristiques ont émis 91 MtCO₂, soit 77% du bilan des émissions de gaz à effet de serres du tourisme en France. Le transport origine / destination représente la majorité d'entre-elle (68%), suivi par le transport sur place (6%) et par les infrastructures de transport (3%).

Par ailleurs, le prestataire retenu – Voyages Lucien Kunegel – a remplacé le carburant fossile par un biocarburant paraffinique de synthèse, fabriqué à partir d'huiles usagées HVO (Hydrotreated Vegetable Oil) qui permet de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 85% et les émissions de particules fines de 30%.

+ OBJECTIFS 2025

- Revoir le dispositif pour éviter que la navette ne soit bloquée dans le trafic routier
- Veiller à une meilleure répartition des flux des visiteurs.

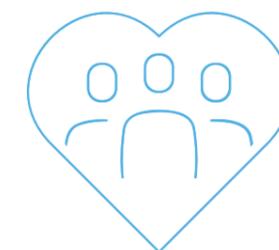
Chiffres clés décembre 2023

- 12 jours de circulation en week-end (vendredi, samedi, dimanche)
- 12 jours de circulation en semaine (du lundi au jeudi)
- 17 050 titres de transports délivrés (dont 16 231 payants) soit une augmentation de 2.66% par rapport à 2022
- 50 958 voyages avec en moyenne un ticket journalier utilisé pour 3 voyages
- Journée record : samedi 10 décembre avec 1 400 tickets
- En roulant au HVO, les navettes ont évité le rejet de 25.2 tonnes de CO₂ (par rapport au gasoil fossile)
- Estimation de 10 029 voitures en moins sur le territoire ce qui représente un linéaire de 40 km de voiture ou l'équivalent de 82 237m².



Finalité 2

Contribuer à l'épanouissement des êtres humains



I. Végétalisation Urbanisme durable



LUTTER



PRÉSERVER



CONTRIBUER

Fiche N°11 : Réaménagement de la Place de la Cathédrale

Il y a encore deux ans, la Place de la Cathédrale n'était qu'une aire de stationnement, sans verdure ou aménagement particulier. Aujourd'hui, à l'issue d'un chantier de réaménagement porté par la Municipalité, cette place s'est métamorphosée en un espace convivial en cœur de ville, un écrin de vie et de verdure, que les habitants et les visiteurs peuvent s'approprier.

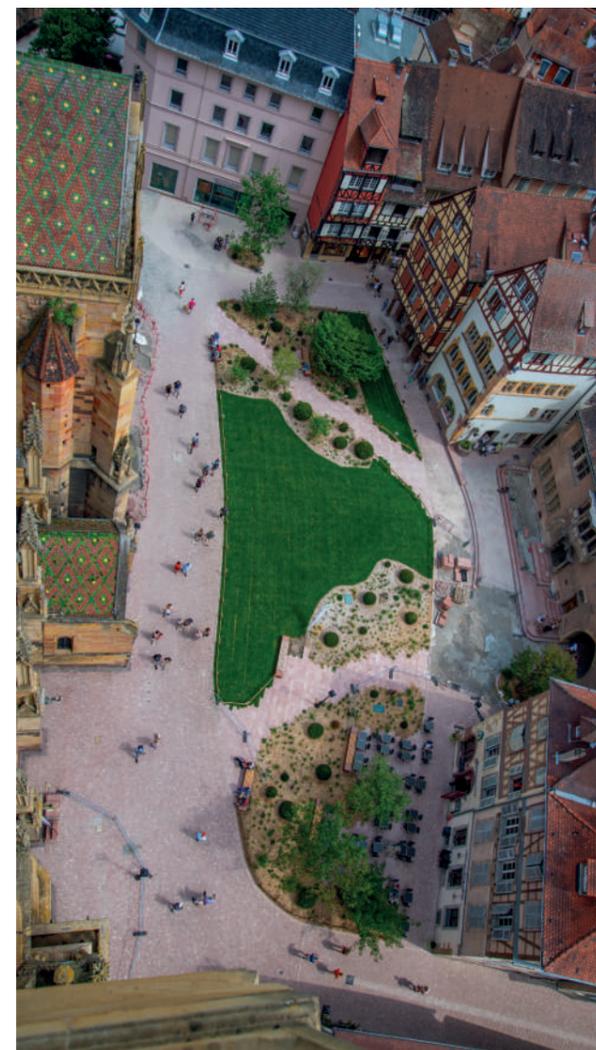
Réaménager la Place de la Cathédrale a été un projet de longue haleine. Si l'idée était présente depuis de nombreuses années, avec notamment l'organisation d'un concours d'idées en 2018, c'est depuis l'installation de l'actuelle Municipalité que la transformation s'est concrétisée. Le choix a été fait de donner toute son ambition au projet de réaménagement en transformant radicalement le visage de cette place. La Municipalité a également décidé d'associer les habitants, en les intégrant notamment à la commission de travail dédiée au projet.

C'est ainsi que peu à peu, les lignes directrices du chantier ont émergé : construire une place piétonne et végétalisée pour offrir aux Colmariens un espace apaisé au centre-ville. Ce réaménagement s'inscrit pleinement dans une volonté de mettre en œuvre un urbanisme durable, pour répondre aux enjeux environnementaux actuels tout en valorisant notre patrimoine historique.

Le réaménagement de la place n'était que la première étape d'un chantier d'envergure. La Municipalité va continuer d'investir pour Colmar, notamment à travers une rénovation extérieure globale de notre Cathédrale. D'importants travaux de restauration ont commencé pour une durée de plus de 6 ans et un coût total estimé à 18,4 M€. Ce chantier vient s'inscrire dans une volonté de préserver l'identité et le patrimoine emblématique de Colmar pour le transmettre aux générations futures. La restauration concernera des éléments structurels comme les pierres de taille, la maçonnerie, la charpente, la ferronnerie, les balustres ou encore la rénovation du clocheton. Les statues du chœur seront remplacées par des reproductions à l'identique, tandis que les originelles rejoindront les collections du Musée Unterlinden. Le chantier débutera par la nef et le transept nord, et se poursuivra par le chœur déambulatoire et les chapelles, la nef et le transept sud. Les travaux se termineront par le massif occidental, et une mise en lumière de l'édifice sera réalisée.

La végétalisation de la place et de ses rues adjacentes a été sélectionnée avec soin par le service des espaces verts de la Ville, avec des essences qui sauront s'adapter aux aléas du changement climatique :

- 1 300 m³ de terre végétale amendée
- Plantation de 63 arbres dont 11 très gros sujets
- Plantation de 130 arbustes formés (boules de taxus)
- Plantation de 475 m² de gazon au pied de la collégiale
- Plantation de 7 620 arbustes et plantes vivaces, pour apporter couleurs et mouvement aux massifs plantés.
- Installation de 12 sondes tensiométriques, pour suivre l'arrosage et assurer la meilleure reprise possible des grands arbres.



La Ville a également profité de ce chantier pour mettre en place des dispositifs permettant la gestion intégrée des eaux de pluie, ainsi que pour renouveler l'éclairage public en installant des équipements LED plus économes en énergie.

Des efforts ont également été réalisés pour que les matériaux utilisés sur le chantier soient issus de circuits courts et locaux.

C'est par exemple le cas de l'un des matériaux phares : le grès des pavés est issu de la carrière de grès des Vosges de Champenay, dans la vallée du Schirmeck. Les pavés ont été découpés et façonnés dans une usine à Adamswiller. Mario et Orlando, les deux paveurs du chantier, ont installé plus de 750 000 pavés. Les bancs, les blocs marche devant le corps de gardes, et les dallages des parvis viennent de la carrière de Rothbach. L'exemplarité de l'opération a déjà été saluée par le Trophée aménagement et urbanisme, en novembre 2023, dans le cadre des Trophées des collectivités d'Alsace.

+ ZOOM SUR

La place de la Cathédrale en fête

Afin de célébrer l'achèvement de ce projet porté par la Municipalité, la Ville de Colmar a proposé, le 4 mai 2024, un programme exceptionnel :

- Déambulation musicale avec le retour de la troupe La Camelote – tout autour de la place ;
- Apéro musical au marché aux pains avec bretzels offerts - côté Nord ;
- Déambulations de troupes d'artistes de rue : jongleurs, acrobates, échassiers, bulles... - tout autour de la place ;
- Sieste musicale – côté Sud ;
- Cinéma de plein air – Astérix et Obélix Mission Cléopâtre – côté Nord.

Chiffres clés 2024

La végétalisation de la place et de ses rues adjacentes a été sélectionnée avec soin par le service des espaces verts de la Ville, avec des essences qui sauront s'adapter aux aléas du changement climatique :

1 300m³

de terre végétale amendée

130

arbustes formés (boules de taxus) plantés

63

arbres plantés dont 11 très gros sujets

7 620

et plantes vivaces, pour apporter couleurs et mouvement aux massifs plantés

475m²

de gazon au pied de la collégiale

Ce chantier d'ampleur a mobilisé 8,5 M€ d'investissement. La Ville a pu bénéficier de divers soutiens financiers pour mener à bien ce chantier, et notamment

500 000€

la Région Grand Est

400 000 €

la Collectivité européenne d'Alsace

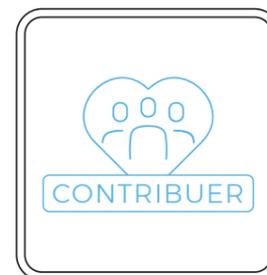
310 000 €

l'État, à travers différents dispositifs dont l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

1,5 M €

Colmar Agglomération, à travers le fonds de concours

II. Prise en compte du développement durable dans l'organisation de la collectivité



Fiche N°12 : Itinéraire managérial

Sous l'effet combiné de facteurs exogènes et endogènes impactant les collectivités territoriales, les missions traditionnellement dévolues au manager, et en rapport direct avec son activité – pilotage, organisation, contrôle - évoluent. Il est notamment demandé au manager d'avoir une approche plus contemporaine de sa fonction, d'agir tel un incubateur au service de la réussite de son organisation et de ses agents. Afin de répondre à ces nouveaux enjeux, et sous l'impulsion de ses élu(e)s et de la Direction Générale des Services, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont souhaité proposer à chacun de ses cadres un parcours pédagogique permettant de réinterroger ses pratiques managériales à l'aune des thématiques suivantes :

- Le renforcement de la posture managériale
- La gestion des émotions et l'anticipation des situations de conflit
- Les outils au service des managers
- La conduite du changement et le management transversal
- L'innovation managériale

Ce dispositif, outre des apports théoriques et pratiques évidents, aura permis à chacun de mettre/remettre la gestion humaine au cœur des missions du managers, en conciliant à la fois performance et innovation, efficacité et bienveillance. Il aura également contribué à renforcer un collectif de cadres, au service d'une organisation, d'un territoire et de ses usagers.

+ ZOOM SUR

Le Fast Co-Dev, ou comment résoudre collectivement une difficulté en 30 mn. Le Co-Développement est un processus de coaching d'équipe, et dont le but est de solutionner collectivement des difficultés particulières. Abordée durant le module 5 de l'itinéraire managérial, cette méthode innovante et transversale a été mise en œuvre lors d'ateliers chronométrés de 30 mn. Le Fast-CoDev enrichit ainsi le répertoire d'action du manager, en faisant de l'intelligence collective un ressort efficace, horizontal et rapide de la résolution de problèmes.

+ OBJECTIFS 2025

- Suite au parcours initial, poursuivre la formation des managers, en proposant notamment un élargissement à des thématiques sociétales, sociales et environnementales impactant la collectivité et l'EPCI
- Institutionnaliser ces formations à travers un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants
- Définir une charte managériale pour la Ville de Colmar et Colmar Agglomération, fruit de valeurs communes et partagées par les managers.



Chiffres clés 2024

- 5 modules
- 54 heures de formation
- 52 participants



Fiche N°13 : Formation Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le service plan climat - transition énergétique a récemment organisé une formation sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à destination des Directeurs et Chefs de service de la Ville de Colmar de Colmar Agglomération. Déclinée en trois sessions à raison d'une demi-journée par participant, cette formation a été organisée en partenariat avec Hop La Transition, association citoyenne ouverte, implantée en Alsace. Ses membres sont engagés à titre personnel ou professionnel pour préserver les conditions d'habitabilité aujourd'hui menacées de la Terre, et croient dans la nécessité d'une conscience collective des enjeux. A la fois stratégique et opérationnel, le PCAET est un outil apportant une réponse locale aux enjeux du dérèglement climatique. Présenté en première partie de chaque session de formation, les Cadres ont ensuite réfléchi au développement de coopérations actives et transversales entre services et directions sur la base de la Fresque de la Renaissance Ecologique. La Fresque de la Renaissance Ecologique propose une représentation d'un monde durable, qu'il est possible de faire advenir et dont les composantes sont accessibles à tous. Il s'agissait de faire découvrir ce support pour fédérer et motiver les parties prenantes à l'identifier comme leur territoire d'aujourd'hui et de demain. Les retours recueillis à l'issue de chacune des sessions proposées, révèlent un excellent et unanime taux de satisfaction. Des pistes d'amélioration ont été données sur l'opérationnalité des synergies. Si la volonté des services pour travailler en transversalité existe, il s'agit de maintenir et développer à l'avenir des conditions favorables à cette coopération.

+ ZOOM SUR

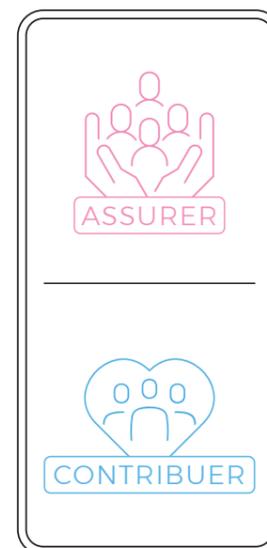
- la formulation d'engagements par chacun des participants et son partage avec les membres du groupe en fin d'atelier a permis de réfléchir à la manière dont les services pouvaient renforcer leurs contributions au PCAET en synergie avec d'autres.
- la formation réalisée à Colmar a d'ores et déjà inspiré d'autres collectivités alsaciennes qui prévoient de former à leur tour leurs effectifs au PCAET.

+ OBJECTIFS 2025

- accompagner les projets transversaux.
- déclinaison de la formation pour les élus, agents volontaires ainsi que pour le grand public.

Chiffres clés 2024

- 44 participants ;
- 80 % des services représentés ;
- Atelier organisé en deux temps : partie conférence (1h30) et partie fresque de la renaissance écologique (1h30).



Fiche N°14 : Lutte contre l'illectronisme

La lutte contre les inégalités, inscrite parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU dans son agenda 2030, constitue un enjeu central pour les sociétés humaines. La Collectivité s'est engagée dans cette démarche en s'attaquant à l'illectronisme au sein de ses équipes.

En 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) estimait que 16,5 % de la population française souffrait d'"illectronisme", c'est-à-dire d'une incapacité totale ou partielle à utiliser les outils numériques en raison d'un manque de compétences ou de connaissances. Cette problématique se retrouve également dans le monde du travail, où nombre d'agents rencontrent des difficultés face à la digitalisation croissante de leurs missions.

Pour mieux cerner la situation en interne, la direction des ressources humaines (DRH) de Colmar a lancé, dès 2021, un questionnaire auprès des agents de la collectivité et de l'EPCI pour identifier ceux ayant le plus de difficultés avec les outils informatiques.

Sur les 303 réponses reçues, les résultats étaient les suivants :

- 50 agents se sont définis comme "débutants"
- 228 agents ont déclaré avoir un "niveau moyen"
- 278 agents ont indiqué être "plutôt à l'aise" avec les outils informatiques
- 54 agents se sont jugés capables d'apporter un soutien à leurs collègues

Pour répondre à ces besoins, les directions des ressources humaines et des systèmes d'information ont mis en place un programme de formation en informatique. Celui-ci comprend une initiation pour les agents les plus éloignés des outils numériques et un parcours de formation plus avancé (Word, Excel, Outlook) sous forme d'ateliers, animés par des pairs et des formateurs spécialisés.

Suite au succès de cette initiative, la collectivité a renouvelé le programme en 2023 avec 14 sessions de formation, et 17 sessions ont été réalisées au 1^{er} novembre 2024. Ce programme témoigne de l'engagement de la collectivité dans la réduction de la fracture numérique au sein de ses équipes.

+ ZOOM SUR

Conseillers numériques de la Ville de Colmar.

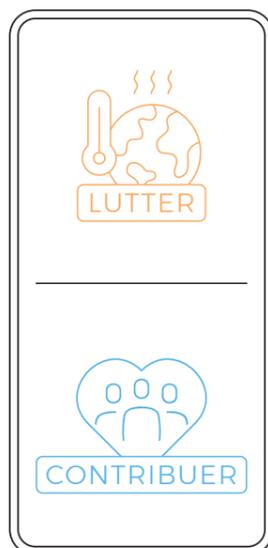
En 2022, la Ville de Colmar a également recruté deux conseillers numériques, dont le rôle est non seulement d'accompagner et conseiller les usagers des services publics, mais aussi de soutenir les agents de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération dans leur parcours de développement de compétences numériques.

+ OBJECTIFS 2025

- Poursuivre cet effort de formation pour les publics les plus vulnérables
- Intensifier la lutte contre les inégalités sociales et professionnelles
- Favoriser la mobilité professionnelle
- Promouvoir l'égalité des chances

Chiffres clés 2024

- 123 agents ont suivi une formation aux outils numériques, soit 337 agents sur 3 ans.



Fiche N°15 : Dispositif en faveur du télétravail

La crise sanitaire de 2020 a été le facteur déclencheur d'une organisation en mode dégradé du "télétravail". C'est à la sortie de cette crise que la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont fait le choix d'instaurer et généraliser ce dispositif. En effet, il s'agit d'une mesure politique et managériale qui en matière de qualité de vie au travail mais également d'attractivité est le signe d'une modernisation.

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont délibéré, respectivement les 16 et 20 décembre 2021 pour une mise en œuvre du télétravail à compter du 1^{er} janvier 2022, selon un règlement établi en accord avec les représentants du personnel. Mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2022, le télétravail permet aux agents dont les emplois le permettent, de travailler à distance selon un dispositif pérenne, conforme à la réglementation et soucieux de valoriser les conditions de travail.

C'est ainsi que, outre les enjeux écologique et économique, le télétravail est, en effet, un outil important dans la gestion des ressources. Il constitue un levier de bien-être et d'amélioration de la qualité de vie au travail. Il en découle que le télétravail vise à satisfaire les objectifs suivants :

- impacter positivement l'environnement en réduisant les déplacements,
- raccourcir les circuits décisionnels avec le développement de la dématérialisation des actes et procédures,
- augmenter l'efficacité des agents en leur donnant un environnement propice au traitement des dossiers de fond et en favorisant une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle,
- renforcer l'attractivité de la collectivité par l'arrivée de nouvelles compétences en proposant aux candidats la possibilité de télétravailler.

Le bilan de l'année 2024 fait apparaître que le nombre de télétravailleurs a doublé depuis sa mise en œuvre que ce soit en faveur des hommes ou des femmes. Il est à noter aussi qu'une période d'adaptation est demandée pour un tiers des bénéficiaires.

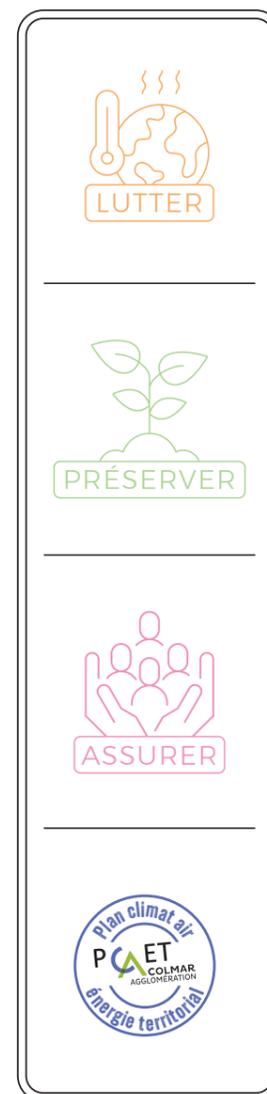
+ OBJECTIFS 2025

Utiliser le télétravail comme levier d'attractivité et de fidélisation à l'heure où des employeurs remettent en cause cette organisation du travail.

Chiffres clés 2024

Nombre de demandes acceptées :

107 pour la Ville de Colmar **37** pour Colmar Agglomération



Fiche N°16 : Forfait "mobilités durables"

Dans la lignée de la loi Mobilités du 26 décembre 2019 dont une des actions est de faciliter l'utilisation de moyens de transport moins coûteux et plus propres, le conseil municipal et le conseil communautaire ont approuvé la mise en œuvre du forfait "mobilités durables". Il s'agit d'encourager les agents à l'utilisation de modes "actifs" pour se rendre sur leur lieu de travail.

Ce dispositif a pour objectif la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, afin de désengorger les axes de circulations aux heures de pointe, avec en parallèle une réduction de l'empreinte carbone tout en ayant un effet bénéfique sur la santé des agents. Au cours d'une même année, l'agent peut alternativement utiliser le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation. Ce minimum correspond à un aller et un retour par jour entre le domicile et le lieu de travail.

Le forfait peut être versé à partir de 30 jours d'utilisation au cours de l'année civile.

Il est de :

- 300 € pour une utilisation d'au moins 100 jours sur l'année ;
- 200 € pour une utilisation entre 60 et 99 jours sur l'année ;
- 100 € pour une utilisation entre 30 et 59 jours sur l'année.

L'avantage peut être double en cas d'abonnement de bus ou de train. Un cumul est possible avec le remboursement mensuel des frais de transports publics (abonnement pour le bus, abonnement SNCF) ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

+ ZOOM SUR

Le total des motifs est supérieur au nombre d'agents, car certains cumulent vélo et bus par exemple.

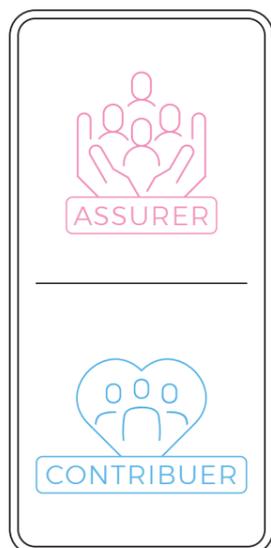
+ OBJECTIFS 2025

Inciter les agents à utiliser des modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de la voiture.

Chiffres clés 2023

Forfait "mobilités durables" 2023 versé en 2024 :

- 389 agents (337 agents de la Ville et 52 de Colmar Agglomération), soit 20 bénéficiaires de plus que l'année précédente
- Déplacements effectués :
 - à vélos : 283
 - ou covoiturage : 158 (100 en 2023)
- Pas de service de mobilité partagée
- Montant versé en 2024 : 109 500 €, soit 5 000 € de plus qu'en 2023.



Fiche N°17 : Accompagnement des transitions professionnelles

Au sein de la collectivité, accompagner les parcours et les évolutions professionnelles des agents est essentiel pour une gestion efficace des ressources humaines et pour répondre aux besoins évolutifs des services publics.

À travers les entretiens de mobilité et de carrière, en complément des entretiens professionnels, la direction des ressources humaines soutient les agents dans leurs démarches de mobilité, qu'elles soient subies (reclassement) ou choisies (initiative personnelle de l'agent). En 2024, cet accompagnement a permis d'appuyer 36 agents dans leurs projets de mobilité.

Cet accompagnement bienveillant permet à la DRH non seulement de prêter une écoute attentive aux agents, mais aussi de détecter les situations d'usure professionnelle et d'identifier les compétences, talents et aspirations des agents. L'objectif est de valoriser leurs compétences en vue de faciliter des transitions professionnelles réussies.

Pour soutenir cette démarche, la DRH met en place, en accord avec les agents, divers dispositifs comme des parcours de formation (développement des compétences spécifiques, préparation aux concours et examens professionnels, etc.) et des immersions professionnelles sur des postes relais. Ces immersions permettent aux agents d'explorer d'autres métiers au sein de la collectivité, ou d'occuper temporairement des postes vacants pour en découvrir les enjeux.

Les formations proposées visent à renforcer les compétences nécessaires pour les futures fonctions. Par exemple, depuis 2021, une campagne de formation aux outils numériques et à l'environnement informatique a permis à près de 447 agents de développer des compétences de base (Word, Excel, Outlook), améliorant ainsi leur employabilité.

En complément des dispositifs classiques (VAE, CPF, etc.), ces actions rendent les agents acteurs de leur propre parcours, leur offrant des moyens concrets pour influencer sur leur trajectoire professionnelle. La diffusion des immersions, associée aux parcours de formation, garantit à chacun des opportunités de développement au sein des deux collectivités.

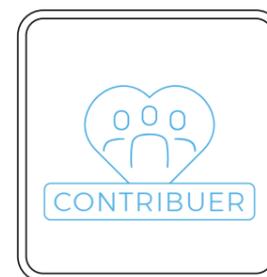
+ OBJECTIFS 2025

- Accompagner les reconversions professionnelles dans le cadre des mobilités :
 - choisies aux fins de soutenir les démarches d'évolution professionnelles
 - subies et notamment pour raisons médicales dans le cadre du maintien dans l'emploi.
- L'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.
- Favoriser la coopération intercommunale sur les questions de l'accompagnement et des immersions professionnelles.
- Encourager la diffusion auprès des agents de l'information quant aux dispositifs existants.

Chiffres clés 2024

31
accompagnements
en mobilité choisie

5
accompagnements
en reclassement



Fiche N°18 : Accompagnement des managers

Les missions traditionnelles du manager – telles que la supervision, l'organisation, et le contrôle – évoluent face aux changements externes et internes touchant les collectivités territoriales. Pour la Ville de Colmar et Colmar Agglomération, cette évolution représente une opportunité de renforcer le rôle managérial.

Le manager devient ainsi un interlocuteur privilégié pour ses équipes, un promoteur d'une culture RH partagée et un acteur central dans la transformation de la collectivité. Aujourd'hui, il est attendu des managers qu'ils adoptent une approche moderne de leur fonction, centrée sur la réussite commune, l'atteinte des objectifs et la mobilisation de l'intelligence collective.

Pour cela, le manager doit fédérer les équipes, développer les compétences, valoriser les potentiels individuels et créer un environnement de travail constructif et apaisé. Cette orientation place la gestion des équipes au cœur des responsabilités managériales. Afin de répondre aux nouveaux défis du management, sous l'impulsion des élus et de la Direction Générale, la Direction des Ressources Humaines de Colmar et Colmar Agglomération a mis en place un parcours structuré pour ses managers. Ce programme propose de réévaluer les principes fondamentaux du management public et d'encourager chacun à questionner ses pratiques. Il vise également à instaurer une culture managériale partagée, enrichie de théories nouvelles et d'échanges d'expériences (RETEX), permettant à chaque manager de se définir à travers des valeurs communes, de renforcer la coopération entre services et directions et d'accroître la proximité des cadres.

La première session de ce programme s'est déroulée le 21 mars 2023, et s'est appuyée sur la méthode DISC pour analyser les interactions et la relation à l'autre. Elle a réuni 37 managers en 2023 de la Ville de Colmar et Colmar Agglomération (chefs de service, directeurs et directeurs généraux) et a permis, via les évaluations recueillies, de déterminer les thèmes à explorer dans les prochaines étapes :

- renforcement de la posture managériale,
- outils du manager,
- anticipation et gestion des conflits,
- innovation managériale,
- management transversal et stratégique.

Ces thématiques ont été intégrées au parcours de 2024 pour accompagner les managers dans un contexte de transformation et de réorganisation des services. 53 managers ont ainsi été formés. Un parcours de formation sur deux ans à destination des managers intermédiaires de la Ville de Colmar et Colmar Agglomération sera mis en place en 2025, l'objectif étant de renforcer leurs compétences managériales et de les préparer à relever les défis spécifiques de leur rôle. Les objectifs des formations sont multiples et couvrent divers aspects essentiels du management.

Ce parcours de formation comportera 4 modules :

1. Rôles et positionnements du manager de proximité
2. Animation d'équipe et réunion d'équipe
3. Le management des situations relationnelles difficiles
4. Les entretiens managériaux et bilans

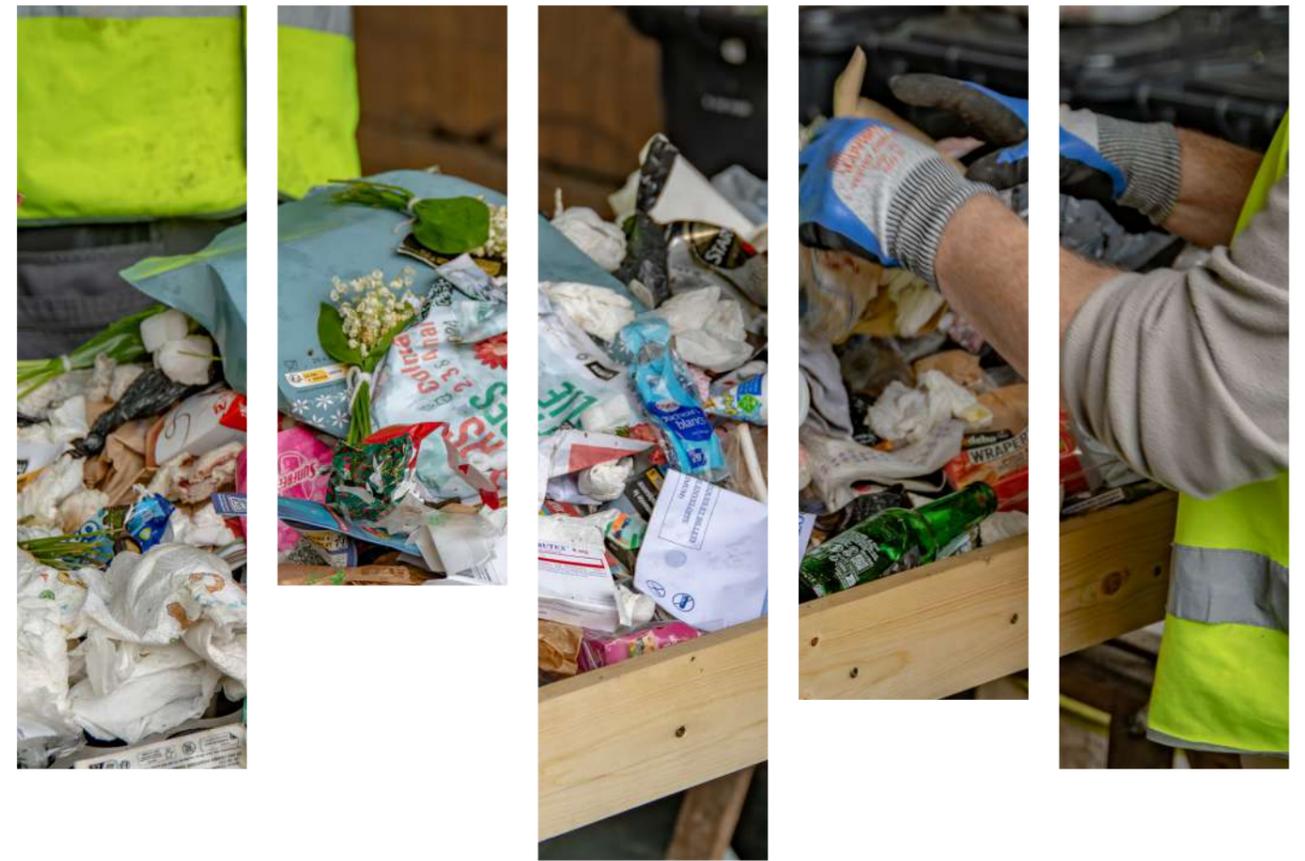
Enfin, ces formations permettront aux managers de formaliser une charte managériale, établissant des valeurs communes et servant de premier acte d'engagement réciproque envers les collaborateurs et la collectivité.

+ OBJECTIFS 2025

- Développer les compétences managériales et notamment celles des cadres intermédiaires
- Renforcer les compétences métiers
- Favoriser l'émergence de nouveaux modes collaboratifs : transversalité, co-construction, gestion de projets, démarches participatives

Chiffres clés 2024

- 8 séminaires d'une journée, ■ 53 participants au total,
- 13 autres agents ont suivi des formations en lien avec le management.

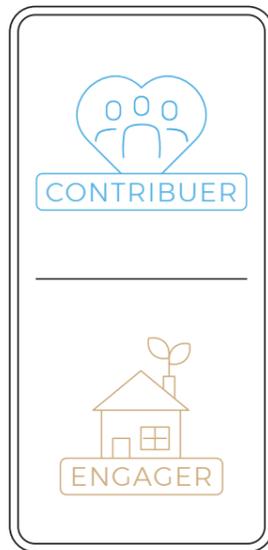


Finalité 3

Engager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



I. Entreprenariat Commerce Achats durables Économie responsable



Fiche N°19 : La pépinière d'entreprises (Pep's)

La pépinière d'entreprises (Pep's) dispose de tous les atouts pour être identifiée comme une "maison" des entrepreneurs et de l'entrepreneuriat de Colmar Agglomération et être attractive pour les porteurs de projets de part :

- sa situation géographique et son accessibilité (stationnement, lignes de bus du Réseau Trace, pistes cyclables, garage à vélos, proximité de la gare SNCF située à 1,5 km) ;
- les équipements sportifs présent au sein du quartier Europe ;
- les commerces et les services de proximité : le centre commercial jouxtant la Pep's, la Poste, un établissement bancaire, des établissements d'accueils pour enfants (crèches), écoles, collège et lycée.

Le site offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et héberge de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs, au sein de différents espaces :

- 4 ateliers au rez-de-chaussée et 10 bureaux ;
- 2 salles de réunion ;
- des espaces de co-working d'une capacité de 40 places ;
- une cuisine équipée.



+ ZOOM SUR

2^{ème} édition Prix Colmar Entrepren 2024

Le Prix "Colmar Agglo Entrepren" est un concours visant à récompenser les créateurs et repreneurs d'entreprise de l'agglomération colmarienne.

Le concours reprend deux catégories :

- une catégorie "Développement durable" pour les créateurs ayant engagé une démarche dans cette thématique ;
- une catégorie "Reprise" d'entreprise, hors cadre familial.

Prix "Colmar Agglo Entrepren" 2024 :

- Prix "Développement durable" : 2 500 €
- Prix "Reprise" : 2 500 €
- Prix "Coup de cœur du public" : 1 000 €

Remise des prix faite le 3 décembre à la mairie de Wettolsheim.

+ OBJECTIFS 2025

Obtenir un taux d'occupation des locaux : 100%



Chiffres clés 2024

Plus d'un tiers des entreprises ayant intégré la Pep's ont une activité relevant du développement durable. On y trouve par exemple les thématiques suivantes :



Transformation de légumes en circuit court



Production de gobelets réutilisables



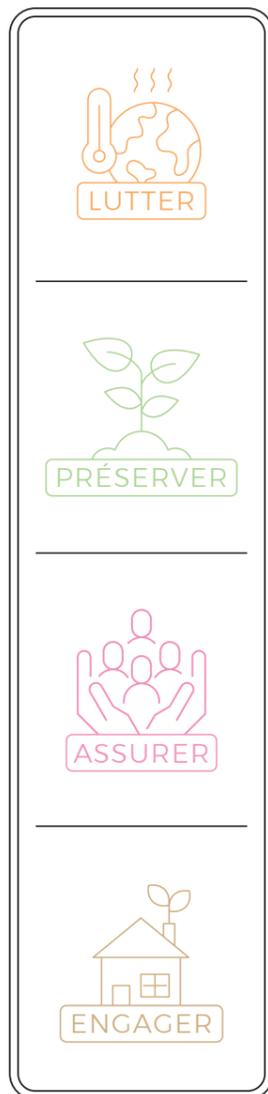
Accompagnement de personnes endeuillées



Intérim pour personnes en situation de handicap



Bilan de compétences



Fiche N°20 : Nouvelle phase du programme Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin (2023 – 2027)

L'initiative "Territoires d'industrie" s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention au service de l'industrie et du territoire, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises. Le Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin se compose de 29 communes réparties sur une superficie totale de 381 km² avec une population de 130 102 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Le regroupement de Colmar Agglomération et de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin apporte une complémentarité au niveau des acteurs économiques et l'opportunité de synergies, entre les entreprises au service du renforcement des filières industrielles sur ce territoire.

A l'échelle du territoire et compte-tenu de l'importance des filières industrielles pour l'économie locale, la démarche "Territoires d'industrie" pourra, avec l'appui de l'Etat et de la Région et avec l'impulsion des industriels, développer un programme d'actions visant à répondre aux enjeux identifiés pour concourir au maintien et au développement d'activités industrielles sur le territoire. Dans le cadre de la gouvernance du programme "Territoire d'industrie Colmar Centre Haut-Rhin", l'objectif est d'avoir une vision partagée des enjeux du territoire et d'identifier les projets à soutenir pour renforcer la dynamique industrielle et les filières associées.

+ ZOOM SUR

Création d'un réseau des industriels avec deux axes d'intervention :

- ressources humaines
- environnement.

Création de 2 groupes de travail :

- énergie photovoltaïque
- traitement des eaux usées.

+ OBJECTIFS 2025

Renforcer la dynamique engagée.

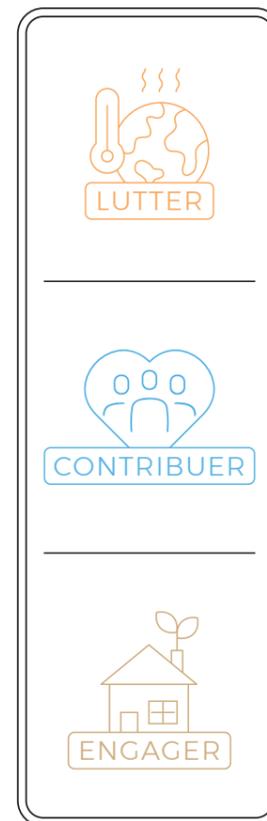


Chiffres clés 2024

Une année de démarrage avec

12 actions
engagées

4 thématiques
transition écologique / compétences
foncier / innovation



Fiche N°21 : Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE)

En cohérence avec les enjeux du commerce, du développement durable, des défis numériques et de la dynamique territoriale, Colmar Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE) ont déterminé un programme à destination des acteurs économiques afin de renforcer les actions déjà en cours :

- création et co-animation d'un Club Industrie sur le territoire,
- diagnostic de maturité écologique,
- shop Staging - Rénovation des points de vente afin de répondre aux exigences et attentes des consommateurs,
- accompagnement vers la digitalisation des commerçants par des actions de sensibilisation sous forme de Workshop numérique collectif.

+ ZOOM SUR

Les actions inscrites entre avril 2024 et mars 2025

ACTIONS COMMERCE :

- "shop Staging",
- eco'Défi : avec un diagnostic écologie et les différents événements,
- atelier numérique,
- label Commerçant Alsace,
- vacance commerciale : cartographie sur le périmètre de Colmar Agglomération et contact des propriétaires ou des agences immobilières.

ACTIONS RESEAU INDUSTRIE :

- cellule d'accueil pour les nouveaux salariés,
- aménagement durable,
- diagnostic énergétique et changement climatique,
- diagnostic flotte de véhicules,
- fresque de la mobilité,
- plan de mobilité employeur commun.

+ OBJECTIFS 2025

Lancer un programme d'actions qui s'inscrira dans la durée afin d'accompagner un maximum de commerçants.

Chiffres clés 2024

Atelier numérique

80 % de participation
Utilisation de Canva pour booster la création des visuels sur le Web

64 % de participation
Utilisation de TikTok pour maîtriser la plateforme et créer un contenu impactant





Fiche N°22 : Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Dans l'objectif de poursuivre et renforcer une politique volontariste, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar se dotent d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) matérialisant la priorité donnée pour les années à venir au développement d'une commande publique durable et résiliente, éthique et locale.

Au-delà des enjeux inhérents à la commande publique des collectivités, l'adoption et le déploiement d'un tel schéma contribue également à la mise en œuvre d'une dynamique territoriale responsable en faveur du développement durable. Tous les domaines de compétences et d'actions des collectivités sont concernés.

Ce schéma ayant une vocation structurante et transversale, il s'intégrera à l'ensemble des politiques publiques développées sur notre territoire. En outre, le SPASER devra contribuer au développement de l'économie locale par une meilleure connaissance et communication auprès du tissu économique local, et plus largement, auprès de l'ensemble des parties prenantes de proximité. La durée du schéma sera de 4 ans. Il fera l'objet d'un bilan bisannuel spécifique présenté aux élus des 2 collectivités et aux commissions d'appels d'offres.

Des indicateurs précis seront développés pour mesurer l'efficacité et l'impact des mesures prises dans le cadre de ce schéma, comme par exemple :

- le nombre de marchés avec une clause environnementale
- le nombre de marchés orientés vers les TPE/PME
- le nombre de marchés intégrant des clauses sociales (conditions d'exécution, critères d'attribution, objet du marché, marché réservé)
- le nombre de marchés orientés vers les structures de l'économie sociale et solidaire.

Des mesures d'impacts environnementaux et climatiques seront mises en place sur toute la durée du SPASER.

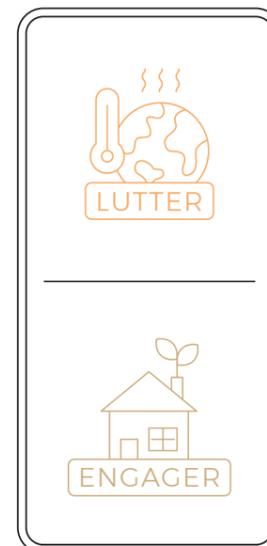
+ ZOOM SUR

Insertion de critères environnementaux dans la majorité des marchés de fournitures. Depuis 2023 ont été insérés des critères environnementaux dans la majorité des marchés de fournitures et services concernés, renouvelés cette année (ex : mobilier administratif et matériel d'hygiène / insertion d'un critère de notation sur la certification environnementale des matières premières utilisées).

+ OBJECTIFS 2025

Elaboration d'un groupement d'achat commun au périmètre de Colmar Agglomération pour la commande de papier de reprographie, désormais pour partie issu de papier recyclé.

II. Gestion des déchets / Tri Pratiques responsables



Fiche N°23 : Expérimentation de passage aux sacs en papier kraft pour la collecte des biodéchets dans la commune d'Ingersheim

La collecte des biodéchets est d'un grand intérêt environnemental dans la problématique de gestion des déchets ménagers. En effet, ils représentent près d'un tiers des déchets produits par foyer.

Trier les biodéchets c'est garantir leur retour à la terre. Les quantités collectées par Colmar Agglomération, soit 4 300 tonnes par an, sont méthanisées à Ribeauvillé par la société Agrivalor. Les biodéchets permettent ainsi de produire de l'électricité pour l'équivalent de 600 foyers (hors chauffage). Le processus de méthanisation produit une substance qui est épandue sur les champs comme engrais. Cette pratique est donc des plus vertueuse : rien ne se perd tout se transforme.

Afin de renouveler l'intérêt de ce geste auprès des administrés, une expérimentation de l'usage de sacs de pré-collecte en papiers kraft a eu lieu à l'automne dans la commune d'Ingersheim. Ainsi, un kit contenant 25 sacs kraft, un courrier d'accompagnement et un questionnaire a été distribué dans chaque boîte aux lettres de la commune par l'ESAT des Papillons Blancs. Le questionnaire visait à faire un état des lieux des habitudes d'utilisation des sacs bioplastiques.

+ ZOOM SUR

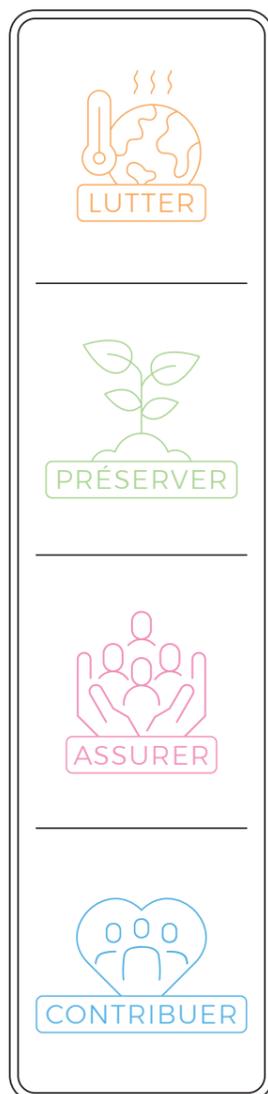
Après 6 semaines d'utilisation des sacs en papier kraft, un questionnaire concernant leur utilisation a été proposé aux habitants de la commune pour recueillir leur avis sur ce nouveau matériel. Cette expérimentation s'est conclue par une journée de distribution de lots de 100 sacs kraft qui devraient suffire pour une année. Cette journée a également permis de recueillir les avis des administrés s'étant déplacés. Un suivi de différents éléments sera effectué en 2025 afin de constater l'impact de ce matériel sur la collecte des biodéchets à Ingersheim (volumes collectés, qualité du tri etc.). Les résultats de cette expérimentation permettront d'engager une réflexion sur le matériel de pré-collecte qui sera utilisé à l'avenir dans l'Agglomération.

Chiffres clés 2024

- 2 120 kits distribués en boîtes aux lettres
- Plus de 70 réponses au questionnaire sur l'utilisation des sacs en bioplastique
- Près de 50 réponses au questionnaire sur l'utilisation des sacs en papier kraft

Les premiers relevés de terrain font apparaître que :

- 20 % n'utilisent que du kraft
- 20 % utilisent un mixte entre le kraft et les sacs bioplastiques
- 60 % n'utilisent que du bioplastique
- Plus de 300 foyers se sont déplacés pour récupérer des lots de 100 sacs lors de la journée de dotation du 9 novembre.



Fiche N°24 : Concours de collecte des Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) usagés en école primaire

Aujourd'hui, on retrouve encore 7 kg de textiles dans la poubelle grise par an et par habitant de l'agglomération. Pourtant, 96 bornes de collectes dédiées aux Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) usagés sont réparties sur le territoire. Appartenant à différents opérateurs de collecte partenaires de l'Agglomération, ces bornes de tri permettent de valoriser les textiles usagés qui y sont déposés et ainsi de réduire nos déchets ménagers. Afin de sensibiliser la population à ce sujet, la Direction de la propreté et gestion des déchets a organisé cette année un concours interclasse de collecte des TLC en école primaire. Suite à un appel à volontaire auprès d'écoles de l'agglomération, c'est à l'école primaire de la Fecht d'Ingersheim qu'a eu lieu cette opération. Les 6 classes de l'école y ont participé, avec à la clé un atelier "zéro déchet" offert à la classe gagnante. L'opération a été réalisée en partenariat avec le Relais Est, opérateur de collecte local dont le centre de tri des TLC se trouve à Wittenheim (68).

Elle s'est déroulée en 4 étapes :

- une journée de présentation aux élèves des 6 classes : présentation du Relais Est, du tri des TLC et du concours. Fabrication avec les élèves d'une caisse en carton pour stocker les sacs de collecte ;
- 3 semaines de collecte des TLC par les élèves et leurs enseignants ;
- une journée bilan/pesée des sacs collectés ;
- matinée atelier "fabrication d'un sac à partir d'un t-shirt usagé" pour la classe gagnante (ayant collectée le plus gros volume de TLC).

+ OBJECTIFS 2024

Concours de collecte de textiles usagés.
Organiser une première édition d'un concours de collecte de textiles usagés afin de tester le format.



Chiffres clés 2024



116 élèves
sensibilisés à la collecte et
à la valorisation
des textiles usagés.



11 869 kg
de textiles usagés
collectés lors de cette
opération.

Finalité 4

Préserver la biodiversité,
les milieux
et les ressources



I. Préservation des espèces, éducation à l'environnement



Fiche N°25 : Observatoire de la nature, outil d'éducation à l'environnement

L'Observatoire de la nature, c'est avant tout une mission inspirante et fédératrice : faire de chaque citoyen du bassin de vie de Colmar un acteur engagé du développement durable. Depuis sa création en 2007, l'association a touché plus de 135 000 personnes, en leur offrant des outils concrets pour intégrer le développement durable dans leur quotidien.

L'association déploie un éventail d'actions adaptées à tous les publics :

- Pour les scolaires, des projets tels que les "Classes Environnement Sans Nuitée" (CESN), "Eaux, boues du cycle", en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE), ainsi que l'animation "Tri, recyclage et réduction des déchets" animé avec Colmar Agglomération et la Communauté de communes du pays de Ribeauvillé permettent de comprendre les enjeux écologiques à travers des pédagogies actives.
- Pour les familles et le grand public, l'Observatoire de la nature organise des sorties nature et des ateliers pratiques abordant des thèmes aussi variés que la découverte de la biodiversité des écosystèmes du territoire, la cuisine des plantes sauvages ou encore l'upcycling. Ces activités visent à renforcer le lien entre les habitants et leur environnement naturel, en leur donnant des moyens concrets pour adopter des gestes écoresponsables au quotidien.
- Pour les entreprises, l'association les accompagne pour concrétiser leur politique Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), touchant des thèmes comme des actions de sensibilisation sur des enjeux environnementaux, aménager les sites en faveur de la biodiversité, et l'organisation de journées de cohésion d'équipe autour du développement durable. En renforçant leur engagement, l'Observatoire aide les entreprises à inscrire de façon pérenne le développement durable au cœur de leurs pratiques.

Au-delà de ces actions en face à face pédagogique, l'Observatoire met également l'accent sur la communication et l'accessibilité à des ressources : son site internet et ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube et LinkedIn) diffusent "La chronique nature", des fiches pratiques en téléchargement gratuit sur le jardinage au naturel ou les bonnes pratiques pour accueillir la biodiversité en ville, ainsi que les "Les Echos du Neuland" distribués gratuitement à tous les enseignants de Colmar Agglomération.

Avec le soutien financier de Colmar Agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Observatoire de la nature s'affirme comme un acteur clé de l'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire de Colmar agglomération, participant ainsi à la transition écologique du territoire.



+ ZOOM SUR

Les personnes en situation de handicap font face à des obstacles physiques, sociaux et économiques en ce qui concerne l'accès aux animations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable, limitant leur capacité à exercer pleinement leurs droits environnementaux, tels que définis dans la Charte de l'Environnement intégrée à la Constitution française. Afin de surmonter cette inégalité, l'Observatoire de la nature a établi un partenariat avec la délégation haut-rhinoise d'APF France handicap en 2024.

L'Observatoire de la nature a co-construit avec les usagers d'APF France Handicap un programme composé d'une dizaine de sorties et d'ateliers axés sur la nature, l'environnement, et le développement durable. Au programme : découverte des oiseaux, atelier d'upcycling, découverte des traces et indices de présence des animaux, balade contée et musique verte, géocaching, la nature en ville, la nuit de la chauve-souris...

Ce programme d'animation a touché environ 150 personnes en situation de handicap en 2024.

+ OBJECTIFS 2025

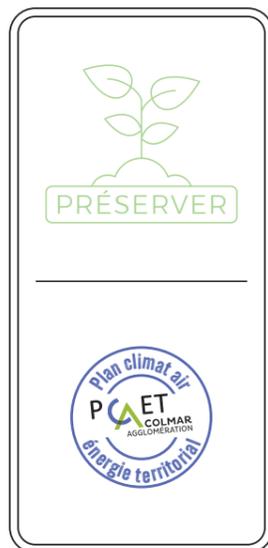
Engager le pilotage et l'animation du projet au verger de la déchetterie de l'III, en partenariat avec Colmar Agglomération dans le cadre de son Plan Local de Prévention des déchets. Ce projet vise à transformer cet espace en un modèle de gestion durable, avec une approche pédagogique centrée sur la réduction des déchets verts et la promotion de la biodiversité. Il ambitionne de faire de ce verger un lieu vivant d'apprentissage et de sensibilisation, inspirant chacun à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement

Chiffres clés 2024

Environ 11 000 participants contribuant ainsi activement au Plan Climat Air Energie Territorial de Colmar Agglomération.

Dont :

- 7 800 scolaires
- 1 000 enfants en loisir ;
- 2 000 grand public
- 200 salariés.



Fiche N°26 : Partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace)

L'association Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace), reconnue d'utilité publique et agréée au titre du Code de l'environnement, a pour objet d'agir ou de favoriser les actions en faveur de la nature et de la biodiversité, essentiellement sur son territoire propre. La LPO Alsace s'est engagée depuis 2020 pour la protection des nichées de vanneaux huppés. Cette mesure de conservation a été initiée en parallèle des actions de renaturation de zones humides en milieu agricole en faveur de l'espèce, dans le cadre du projet transfrontalier Interreg "RAMSAR Biodiversité".

En effet, historiquement très présent en Alsace, le vanneau huppé est actuellement en danger d'extinction sur la Liste rouge des oiseaux d'Alsace. En application de l'action n°16 - Préserver et favoriser la biodiversité - inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et avec l'aide de bénévoles locaux de la LPO Alsace, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont initié depuis 2 ans une mission de suivi et de protection des nichées de vanneau huppé (l'oiseau nichant au sol et principalement dans les cultures de maïs), dont l'objectif est de préserver les nids des travaux mécaniques agricoles, en collaboration avec les exploitants. Afin d'aller plus loin et pouvoir agir également sur les habitats du vanneau huppé, la LPO a engagé une réflexion avec les animateurs des sites Natura 2000 des secteurs pilotes (Région Grand Est pour le Ried de Colmar), afin d'instaurer des mesures pour l'espèce dans les nouveaux dispositifs agro-environnementaux et climatiques (MAEC 2023-27 en France). L'inscription d'une mesure spécifique a été validée et devrait pouvoir être mise en place. Pour une mise en œuvre effective de cette mesure, il est nécessaire de poursuivre les actions de suivi des populations et de protection des nichées de vanneaux huppés et de sensibiliser les exploitants agricoles, aussi bien aux enjeux concernant l'espèce qu'à la nouvelle mesure agro-environnementale qui leur sera proposée. Ces actions et projet de MAEC engagés par la LPO Alsace font échos aux enjeux de la politique environnementale initiée par la Ville de Colmar et Colmar Agglomération (projets de remise en prairie et d'instauration de baux environnementaux dans le Ried de Colmar, Plan Climat, GERPLAN...).

+ ZOOM SUR Résultats de la campagne 2023

- 10 nichées protégées dans le Ried colmarien (piquetage des nids)
- Succès de nidification pour 6 nids
- Ecllosion de 22 poussins.

+ OBJECTIFS 2025

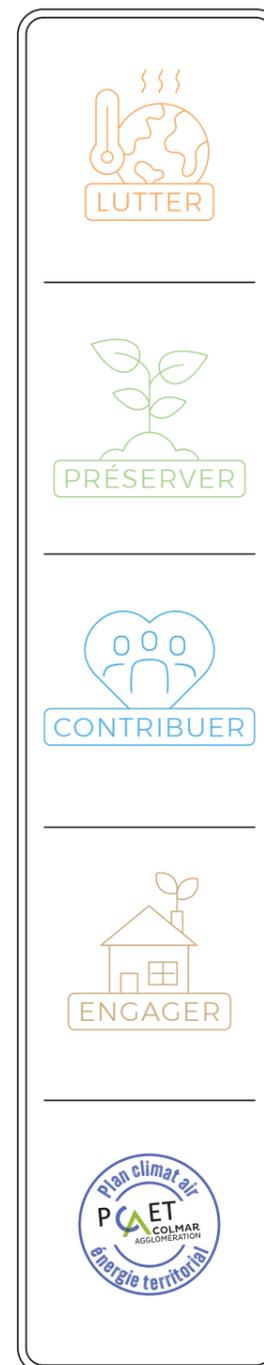
- Poursuivre le programme de suivi et de préservation du vanneau huppé dans le Ried de l'agglomération colmarienne ;
- Sensibiliser les exploitants agricoles aux enjeux concernant l'espèce ;
- Proposer aux agriculteurs la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).



Chiffres clés 2024

- 7 nids protégés et 5 non protégés ;
- succès de nidification pour 6 nids, échecs peut être liés à de la prédation pour 4 nids
- 2 autres nidifications réussies sans protection des nids (un couple avec 3 poussins observés et un couple avec 2 poussins).
- Un potentiel de 20 à 24 poussins de vanneaux a pu éclore ce Printemps.

II. Végétalisation / Plantation



Fiche N°27 : Mise en œuvre de baux environnementaux

Sur le territoire de l'agglomération se pose la problématique de la disparition des prairies et des prairies arborées (vergers) au profit des grandes cultures, le plus souvent céréalières. En effet, depuis les années 1990, les surfaces en prairie affichent un recul de 43,3 %, alors même qu'avec la forêt, elles offrent le plus grand potentiel de stockage carbone (80 tC/ha). Elles ne représentent aujourd'hui plus que 1% des stocks de carbone. Pour atteindre la neutralité carbone (compensation de nos émissions non réductibles : objectif réglementaire à l'horizon 2050), il nous appartient de rétablir cet équilibre. D'autant plus que la préservation des prairies et/ou la remise en herbe offre de nombreux avantages et répond à de nombreux enjeux du territoire :

- préservation de la biodiversité (milieux particulièrement riches- zones refuges) et des paysages ;
- amélioration de la qualité des eaux grâce à la capacité épuratoire de ces milieux ;
- limitation des risques d'inondation ;
- lutte contre la sécheresse / le lessivage des sols, d'une manière générale adaptation au dérèglement climatique ;
- compensation des pertes de stockage carbone liées à la crise sanitaire de nos forêts ;
- alimentation en foin local des élevages et centres équestres du territoire.

La Ville de Colmar dispose d'un patrimoine important de parcelles agricoles (plus de 250 ha) et a défini des modalités d'attribution de ses terres afin d'en assurer la maîtrise des pratiques culturales (mise en place de baux environnementaux) et d'accompagner des projets de préservation de l'environnement (préservation des prairies et/ou remise en herbe lorsque c'est possible, plantations de haies, restauration de zones humides...). Ces mesures répondent aux objectifs fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté par Colmar Agglomération le 8 juin 2023, conformément à la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (action n°15 - Résilience du territoire, n°16 - Préservation de la biodiversité, n°17 - Circuits courts, n°20 - Stockage carbone, n°21 - Agriculture durable, n°22 - Préservation de la ressource en eau), ainsi qu'aux enjeux du territoire liés à la qualité de l'eau de la nappe rhénane.

+ ZOOM SUR : LANCEMENT D'UN APPEL À CANDIDATURES

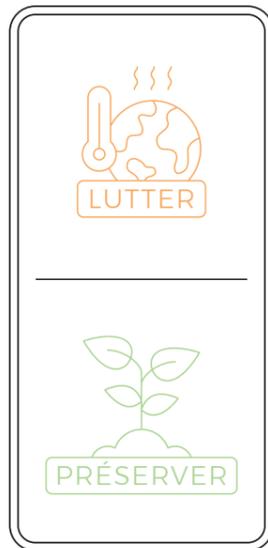
Lancement d'un appel à candidatures pour la relocation par bail rural à clauses environnementales de 8,60 ha de terres agricoles communales situées dans le Ried, sur la base d'un cahier des charges défini en amont, intégrant notamment la création de prairies naturelles permanentes et l'installation d'un jeune agriculteur privilégiant l'agriculture biologique. L'objectif à court terme sera de pérenniser cette démarche en adoptant durablement ce cahier des charges par délibération.

+ OBJECTIFS INITIAUX 2025

Procéder à la relocation des terres agricoles libres d'occupation dans le Ried colmarien (proches de la source phréatique du Riedbrunnen) dans l'objectif de recréer des prairies naturelles permanentes.

Chiffres clés 2024

- Les critères environnementaux dans l'octroi de location des terres agricoles communales concernent à ce jour :
- 38,5 ha (soit 12 % de la surface appartenant à la Ville dans le Ried),
 - sur 10 baux ruraux environnementaux.



Fiche N°28 : Développement et préservation de surfaces en prairies par le plan herbe "Ried Vivant"

Colmar Agglomération a initié le projet Plan Herbe "Ried Vivant" aux côtés du SDEA, du PETR Alsace Centrale, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est.

Ce plan est une démarche partenariale construite autour du secteur du Ried d'Alsace centrale allant de la commune de Muntzenheim, au Sud, jusqu'à la commune d'Erstein au Nord ayant les objectifs suivants :

1. pérenniser les surfaces en herbe,
2. augmenter les surfaces en herbe,
3. augmenter la qualité floristique,
4. maintenir l'élevage.

Plusieurs zones Natura 2000 sont concernées par le territoire couvert par ce plan herbe. De nombreuses actions permettant le développement et/ou la préservation de surfaces en prairies (et par conséquent de l'élevage locale) seront mises en place dans le cadre de cette démarche.

+ ZOOM SUR

La filière foin équestre

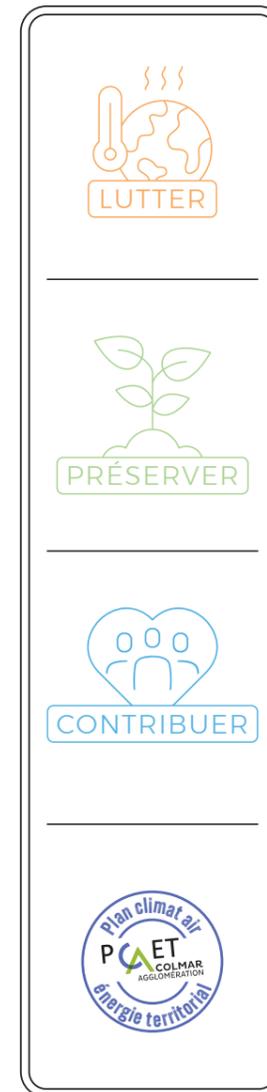
Une des potentielles futures actions du "plan herbe" est la création d'une filière de valorisation du foin issu de prairies du nord du Haut-Rhin.

En 2024, Colmar Agglomération a ainsi lancé une étude de faisabilité de la mise en place de cette filière. Les résultats sont attendus pour 2025.

Cette filière doit permettre de valoriser l'herbe issue des prairies existantes sur le territoire et d'encourager la création de nouvelles prairies dans les zones à enjeux eau ou biodiversité.

+ OBJECTIFS 2024

- Finalisation de l'étude de faisabilité de filière foin à destination de centres équestres.
- Création et développement de la filière



Fiche N°29 : Gestion durable des espaces verts, réduction des îlots de chaleur et développement de la diversité végétale

Le Service des espaces verts s'inscrit dans une démarche de gestion durable et d'amélioration continue à travers :

- l'utilisation de la protection biologique intégrée (PBI) pour les cultures sous serres qui permet de préserver les cultures des ravageurs en privilégiant la lutte biologique. Elle se caractérise par le maintien d'un équilibre entre les auxiliaires (les "bons" insectes) et les ravageurs (destructeurs) sur la culture protégée.
- la limitation de la consommation en eau optimisée grâce à l'utilisation d'un paillage adapté dans les bacs et massifs fleuris de la Ville, un arrosage intégré, l'installation de tablettes sub-irrigantes dans les serres et enfin par le choix de plantes adaptées peu gourmandes en eau. De plus, des sondes hydriques sont installées dans certains nouveaux espaces verts pour amener la quantité d'eau optimum à la bonne reprise des plantes et des gros sujets.
- la mise en place d'une gestion différenciée des zones herbeuses et des essais d'éco pâturage. La nouvelle expérimentation réalisée en 2024 a été concluante.
- un fleurissement plus durable : De nombreux arbustes à fleurs ont été intégrés dans les nouveaux aménagements où il n'était pas possible de planter des arbres vu la présence de réseaux. Le service des Espaces Verts développe de plus en plus la plantation d'arbustes en mélange avec des vivaces et des graminées pour fleurir la Ville et réalise également du fleurissement extensif par la plantation mécanisée de bulbes et de prairies fleuries.
- l'utilisation uniquement de sapins verts naturels dans les décors de Noël.
- la réduction au maximum de la production de déchets verts en réalisant un paillage maison qui est disposé sur ses plantations pour limiter l'évaporation et limiter le développement des plantes indésirables.
- l'achat et l'équipement des jardiniers de matériels à batteries. Une alternative plus ergonomique pour le personnel et moins polluante.



Réduction des îlots de chaleur :

La Ville de Colmar renouvelle son patrimoine arboré chaque année, et créer des îlots de fraîcheur notamment par :

- la végétalisation de la place de la Cathédrale
- la création d'îlot de forêt urbaine (rue de la Première Armée Française)
- le développement de son patrimoine arboré en forme naturelle
- l'aménagement de cours oasis dans les écoles. En 2022, la cour de l'école maternelle Saint Exupéry a été végétalisée et réaménagée. Ce projet innovant a pris également en compte la GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales).
- la végétalisation des pieds d'arbres :

Depuis 2013, la politique de la Ville consiste également à végétaliser les pieds des arbres. Ces plantations limitent les travaux de désherbage, apportent un intérêt paysager et surtout favorisent le bon développement des arbres et de la biodiversité. La Ville végétalise en moyenne 8 rues par an.

Développement de la Diversité végétale

La diversification végétale est menée selon plusieurs critères :

- végétaux bien adaptés aux conditions de culture en milieu urbain (atmosphère chaude, sol sec...),
- variétés à port adapté à son milieu de plantation : port étroit pour les arbres situés proches des façades ou encore des arbres en forme naturelle pour les parcs et squares,
- arbres à fleurs ou à couleurs automnales intéressantes,
- essences résistantes aux maladies,
- essences adaptées au réchauffement climatique.

Depuis plusieurs années, le service des Espaces Verts a développé sa gamme végétale notamment en vivaces. 20 000 plantes vivaces sont plantées chaque année en remplacement, mais aussi lors de la création de nouveaux massifs. Les plantes vivaces et graminées sont également associées aux plantes annuelles et bisannuelles.

+ OBJECTIFS 2025

Poursuite de la création de cours "oasis" dans les écoles.



III. Préservation de la ressource en eau



Fiche N°30 : Signature et mise en œuvre d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)

Colmar Agglomération et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé, en juillet 2022, un contrat de territoire Eau et climat (CTEC). Ce programme vise non seulement à protéger la ressource en eau, prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement mais aussi à se prémunir des effets du changement climatique. 16,7 millions d'euros seront investis, de 2022 à 2025, dont un peu plus de la moitié (53 %) sera pris en charge par l'Agence de l'eau.

Ce plan se décompose en principaux 4 axes divisés en 30 actions au total :
Axe 1 : Sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable,
Axe 2 : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique,
Axe 3 : Prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement,
Axe 4 : Animer le contrat du territoire.

+ ZOOM SUR

Balade à énigme

Cet événement organisé en partenariat avec l'Agence de l'eau dans le cadre du CTEC avait pour objectif de sensibiliser et communiquer de manière ludique auprès du grand public sur le thème de l'eau et de la biodiversité. Plus de 400 personnes ont participé à cette balade qui fut un grand succès.

+ OBJECTIFS 2025

Lancement ou poursuite de la mise en œuvre de 18 actions du contrat estimés à 8 M € avec 5 M € d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Chiffres clés 2022 / 2025

- 16,7 millions d'euros de travaux/études
- 8,89 millions d'euros d'aides de l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- 30 actions





Fiche N°31 : Préserver les ressources en eau en sécurisant la production, en visant une gestion patrimoniale durable et en limitant la consommation et les pertes

La sécurisation durable de l'approvisionnement en eau potable est un enjeu essentiel pour Colmar Agglomération. Elle passe notamment par des actions visant une gestion patrimoniale durable et la baisse des consommations et des pertes. Par ailleurs, Colmar Agglomération poursuit sa politique d'incitation à l'obtention d'un bon rendement de réseau. Elle consiste notamment en une bonne gestion patrimoniale par le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable et la mise en place d'une politique constante d'amélioration des comptages et de recherche de fuite. Une clause de bonus/malus est ainsi inscrite dans les contrats d'exploitation responsabilisant la Société Publique Locale (SPL) la Colmarienne des Eaux, en charge de l'exploitation des réseaux.

L'amélioration du rendement du réseau d'eau permet la préservation de la ressource en évitant le prélèvement d'eau inutile dans le milieu naturel, la baisse de la consommation d'électricité par la diminution des volumes prélevés et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs bénéficiant du service. Le rendement de réseau est passé de 77,1 % en 2000 à 87 % en 20 ans. Les derniers résultats disponibles confirment ce haut niveau de performance : le rendement global de Colmar Agglomération, en 2023, est de 86,8%. En outre, Colmar Agglomération développe sa politique de communication et de sensibilisation des consommateurs aux "économies d'eau" et à la préservation de la ressource par des actions de communication par campagne d'affichage, l'amélioration de la présentation des factures d'eau afin de la rendre plus lisible et plus pédagogique ou encore l'organisation d'événements spécifiques dédiés à la thématique. Le constat est une diminution des consommations depuis 15 ans. Toutefois cette baisse n'est pas uniquement liée aux consommateurs domestiques mais aussi aux modifications des usages des industriels et autres activités économiques (recyclages, utilisation d'autres ressources). En parallèle de ces opérations, Colmar Agglomération a aussi lancé en 2023 un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Cet outil de programmation et de gestion doit permettre de faire un état des lieux du patrimoine actuel, d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau, d'identifier les enjeux liés à l'approvisionnement en eau puis de proposer un programme de travaux permettant de garantir une alimentation durable et sécurisée en eau potable du territoire.

+ OBJECTIFS 2025

- densification des capteurs de recherche de fuite ;
- développement de la sectorisation ;
- attribution du marché pour l'élaboration du schéma directeur d'eau potable.

Chiffres clés 2022 / 2025

- 7 874 880 m³ produits en 2023 ;
- 31 794 abonnés ;
- 86,8% : taux de rendement du réseau de distribution ;
- 2 785 mètres linéaires.



Fiche N°32 : Actions de préservation du milieu naturel par la réalisation de travaux d'assainissement

En matière d'assainissement, Colmar Agglomération veille à ce que l'ensemble des eaux usées soit correctement collecté et acheminé vers les différentes stations d'épuration. Colmar Agglomération travaille par ailleurs à l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter son impact sur le milieu naturel. Pour ce faire, Colmar Agglomération a engagé dès fin 2020, une étude diagnostic et de réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble du réseau relié à la station d'épuration de Colmar.

Cette étude permet de remettre à jour les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement durable du territoire tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur, notamment sur la préservation des milieux aquatiques.

En parallèle, Colmar Agglomération a déjà lancé la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement à Horbourg-Wihr d'un montant de 9 millions d'euros consistant à mettre en place un traitement complémentaire des rejets au milieu naturel, diminuer les entrées d'eaux claires et d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, renouveler le réseau et favoriser la mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales dans la commune.

L'objectif final est de décharger fortement le réseau des eaux claires parasites et ainsi de fortement réduire les déversements au milieu naturel. En outre, sur la période 2023-2024, Colmar Agglomération a prévu de finaliser l'équipement des déversoirs d'orage (DO) les plus importants de son réseau afin de mieux connaître et appréhender les déversements au milieu naturel et le fonctionnement du système d'assainissement. Enfin, l'année 2023 a été marquée par des travaux de renouvellement ou réhabilitation de 1 866 mètres de collecteurs d'assainissement. Ces travaux permettent de garantir la pérennité des ouvrages de collecte des eaux usées et ainsi assurer un bon fonctionnement du système d'assainissement. De nouveaux travaux ont été réalisés en 2024.

+ ZOOM SUR

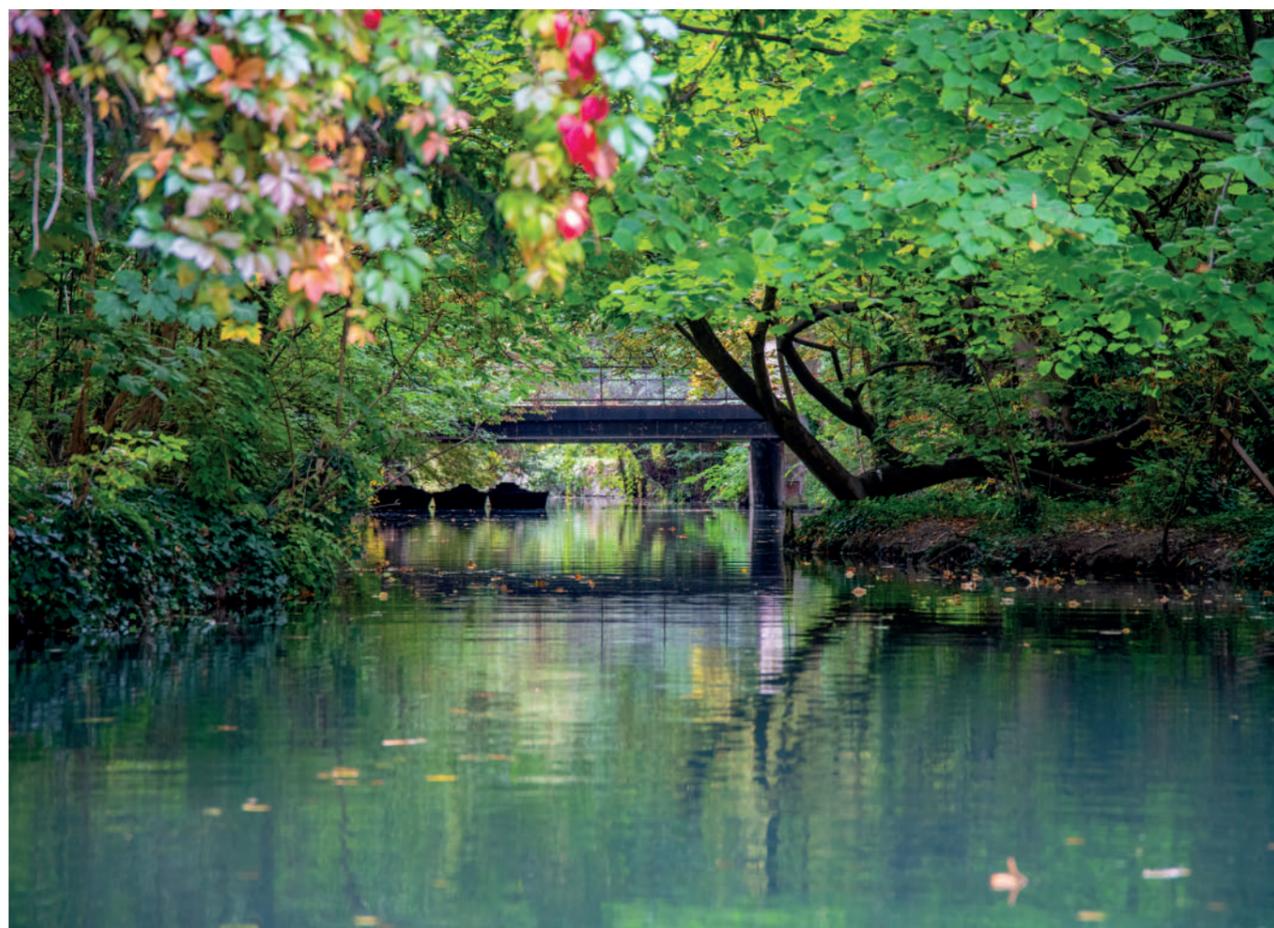
Les travaux de réaménagement de la station de pompage intercommunale de Horbourg-Wihr

En 2023, Colmar Agglomération a démarré les travaux de création d'une nouvelle station de pompage intercommunale à Horbourg-Wihr pour un montant total de l'opération estimé à 3,8 millions d'euros. Une subvention de 1,36 millions d'euros a été obtenue de la part de l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Ces travaux consistent à réaménager la station de pompage actuel en rajoutant notamment une unité de traitement des eaux déversés. Ces derniers permettront d'améliorer grandement l'impact sur le milieu récepteur.

+ OBJECTIFS

- poursuivre les travaux de la station de pompage à Horbourg-Wihr ;
- finaliser le schéma directeur d'assainissement de Colmar et environs ;
- réaliser des travaux d'équipement de 9 déversoirs d'orage ;
- renouveler ou réhabiliter les conduites d'assainissement qui le nécessitent.





Fiche N°33 : Travaux de gestion intégrée et de dé raccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement

Colmar Agglomération a poursuivi le développement de sa politique de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement et de recours à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans le cadre des différents aménagements réalisés par les communes de l'Agglomération, notamment en recourant à des ouvrages surfaciques et végétalisés d'infiltration (ex : noues).

Ces travaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement en gérant à la source les eaux pluviales et ainsi de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel par temps de pluie. La création d'ouvrages végétalisés apporte également des îlots de fraîcheurs supplémentaires dans les communes. Au total, ce sont ainsi environ 36 000 m² de surfaces qui ont été déconnectées du réseau unitaire et gérées par infiltration et près de 6 000 m² de surface qui a été végétalisée. Les principaux exemples d'aménagements réalisés sont : la Placette des Marronniers, le réaménagement de la route de Wintzenheim, la place de la Cathédrale et la rue Frédéric Kuhlmann à Colmar.

Pour rappel, Colmar Agglomération a confié en 2023 à la Colmarienne des Eaux (CdE) une mission d'assistance à maître d'ouvrage afin d'accompagner les communes dans la conception et la réalisation des ouvrages permettant la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans les aménagements urbains. Enfin, une étude de potentiel de dé raccordement a été lancée en 2023. Son objectif étant de déterminer le potentiel de dé raccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire, notamment sur les secteurs où des débordements sont régulièrement constatés et d'établir un programme de travaux hiérarchisé de travaux de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.



+ OBJECTIFS 2025

- 40 000 m² dé raccordés du réseau unitaire
- généralisation du recours à la GIEP dans les projets d'aménagements ;
- avancement de l'étude de potentiel de dé raccordement ;
- opération "récupérateurs d'eau" ;
- création d'un espace de démonstration des techniques GIEP.

Chiffres clés 2024

1 866 m de conduites d'assainissement rénovés avec notamment :

68 habitations

Extension de l'assainissement collectif à Fortschwihr (900 ml) permettant de raccordement de 68 habitations

455 000€

Le montant de la réhabilitation de l'assainissement en rue De Gaulle à Colmar

300m

Travaux de réduction des eaux claires parasites (ECP) réalisés sur 300 m de conduite à Horbourg-Wihr et 30 branchements renouvelés

4 456 196 € HT

de travaux engagés pour l'amélioration du système d'assainissement de Horbourg-Wihr (hors travaux de renouvellement)

15 992 622 m³

traités en 2023

Chiffres clés 2022 / 2025

30 projets d'aménagements urbains

ont été suivis dans le cadre du projet GIEP : 15 à Colmar, 1 à Herrlisheim, 9 à Horbourg-Wihr, 3 à Sainte Croix-en-Plaine, 1 à Turckheim et 1 à Wintzenheim

33 122 m²

ont été gérés en infiltration dont 25 391 m² déconnectés du réseau unitaire

1 présentation

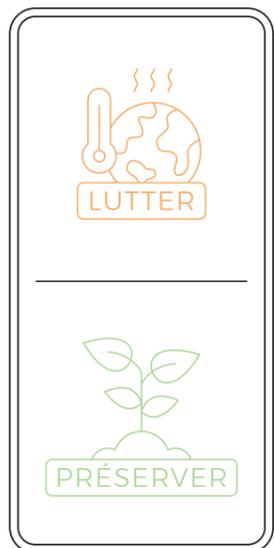
de sensibilisation a été réalisée à Wettolsheim

9 particuliers

ont été conseillés

16 projets

de lotissement ont été suivis



Fiche N°34 : Stratégie de préservation de ressources en eau de Colmar Agglomération

La plaine d'Alsace abrite l'une des plus importantes ressources d'eau souterraine en Europe, formée à partir de la nappe phréatique du Rhin, qui est abondante et facilement exploitable, mais qui se dégrade continuellement en raison de sa vulnérabilité due aux effets de l'activité humaine.

Du fait notamment de la présence importante de terres agricoles cultivées au sein des aires d'alimentation des captages, certains forages d'eau potable du territoire de Colmar Agglomération sont impactés et vulnérables aux pollutions.

En 2022, Colmar Agglomération en collaboration avec 4 autres EPCI (le Syndicat Mixte du NIEDERWALD (SMN), le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim de Saint-Hyppolite et environs (SIEB) et le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)) ont lancé une étude des solutions efficaces et pérennes permettant de préserver et reconquérir de manière durable la qualité de leur ressource en eau affectée par la présence de métabolites de pesticides afin d'élaborer une stratégie globale de préservation de ses ressources.

+ ZOOM SUR

Dans le cadre de travail sur la stratégie de préservation des ressources, Colmar Agglomération a mis en place, avec l'appui de ses partenaires institutionnels et de la profession agricole, un contrat de solutions territorial (CST) visant la préservation de la ressource en eau sur l'aire d'alimentation du captage (AAC) de Jebnheim.

Dans le cadre de ce contrat, le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE) a été mis en place par Colmar Agglomération depuis 2022. Ce dispositif apparait comme une stratégie novatrice, offrant une solution viable pour l'accompagnement des modifications de pratiques agricoles dans les aires d'alimentation de captage.



Chiffres clés 2024

- Au total 17 on souscrit un contrat PSE pour un total de **1 500 ha**
- Ce qui représente **760 000€**
- La rémunération accordée à l'exploitant agricole est financée à **80%** par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et **20%** par Colmar Agglomération.



Vous pouvez également visualiser une vidéo réalisée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur ce sujet : <https://www.youtube.com/watch?v=Gq8EoaHPmws>

Finalité 5

Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations



I. Rencontres autour de la durabilité du territoire



Fiche N°35 : Conférence régionale des parties (COP)

Dans un contexte d'urgence climatique, météorologique et environnementale, la France s'est dotée d'une méthode de planification visant à accélérer sa transition écologique en s'appuyant sur l'engagement de tous les acteurs et de tous les territoires. Des objectifs de baisse des Gaz à Effet de Serre (GES) ont été fixés à chaque échelle de territoire par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Pour permettre la concertation, des conférences des parties (COP) régionales inspirées des COP internationales, ont été mises en place. S'inscrivant dans la territorialisation de la planification écologique, ces COP visent à définir les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réductions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité. Dans le Haut-Rhin en 2024, deux COP se sont réunies respectivement une première fois en février 2024 et une seconde fois pour un "bilan", le 6 septembre 2024. Elles ont permis de formaliser la contribution du Haut-Rhin à la feuille de route régionale et alimenter la synthèse départementale.

Pour construire ce plan d'actions, des contributions ont été fournies en deux étapes :

- Réalisation d'un auto-diagnostic demandé aux collectivités sur de 150 actions-types définies à l'échelle nationale et sur l'ampleur des efforts déployer ou à mettre en œuvre.
- Recensement des actions structurantes envisagées par Colmar Agglomération pour l'avenir selon un référentiel régional. Il s'agit d'actions susceptibles d'avoir un impact significatif (direct ou indirect) sur la réduction de gaz à effets de serre ou la reconquête de la biodiversité d'ici à 2030.



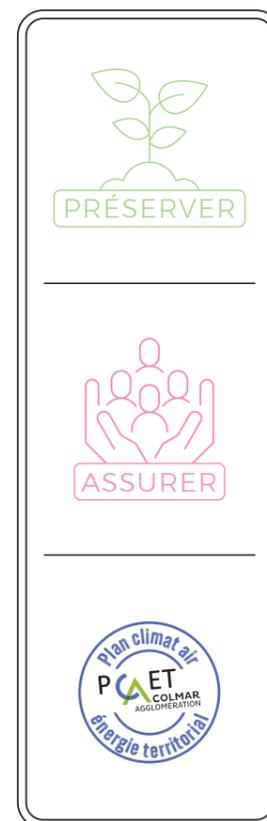
+ ZOOM SUR

Partage de l'analyse des services de l'État avec les collectivités

La COP du 6 septembre 2024 a été l'occasion de rappeler les objectifs fixés par la France et de sensibiliser les élus sur la marche qui reste à franchir pour les atteindre. Elle a également permis d'engager une discussion à l'échelle du département pour un plan d'actions territorial cohérent et partagé. Dans notre département, le panorama des leviers (annexe 1) qui fixe la répartition des objectifs de réduction des émissions de GES entre 2019 et 2030 fait ressortir quatre thématiques prioritaires : l'industrie, le transport, les bâtiments et la préservation des ressources.

+ OBJECTIFS 2025

Articulation du Pacte Territorial de Réussite et de Transition Ecologique (PTRTE) avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Colmar Agglomération.



Fiche N°36 : Rencontre avec Eisenstadt, ville jumelée autrichienne autour de la thématique du développement durable

Visite d'une délégation autrichienne à Colmar autour des enjeux de la transition énergétique et écologique

La Ville d'Eisenstadt est la capitale du Burgenland, en Autriche. Comme Colmar, il s'agit d'un centre viticole, c'est l'une des raisons pour lesquelles l'amitié a été scellée par un pacte de jumelage en 1984. Les 11 et 12 juillet derniers, la délégation a été chaleureusement accueillie à Colmar par le Maire, Eric STRAUMANN. Thomas STEINER, Maire de la Ville d'Eisenstadt et son équipe ont pu visiter la Ville de Colmar et ses lieux incontournables à l'exemple du Musée Unterlinden accompagnés des représentantes de la ville, Mmes Michèle SENGELEN-CHIODETTI et Claudine MATHIS. Divers projets et collaboration entre les deux villes ont pu être évoqués au cours des échanges. Cette rencontre a ainsi permis d'en apprendre davantage sur la manière dont nos villes respectives envisagent la transition écologique et énergétique et sa déclinaison sur le terrain à l'exemple de la gestion de l'eau et des déchets, la mobilité, ou encore du développement des énergies renouvelables. Rassemblant ces grandes thématiques au travers d'une démarche stratégique, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été présenté comme outil des intercommunalités françaises. Pour sa part, la délégation autrichienne a exposé le fonctionnement des coopératives énergétiques (Energiegenossenschaften).

+ ZOOM SUR

- Les potentialités en énergies renouvelables et leur déploiement : la Ville d'Eisenstadt a un grand potentiel concernant l'hydroélectricité et l'éolien tandis que ces potentiels sont respectivement à saturation et inexistant sur le territoire de Colmar Agglomération.
- Supports de communication : dans le cadre des échanges internationaux, le service Plan Climat a développé des outils de communication ciblés en langues allemande et anglaise.

+ OBJECTIFS 2025

Poursuivre les coopérations avec Eisenstadt. Une invitation a été adressée à la Ville de Colmar pour l'année à venir.

II. Actions à destination d'un public cible



Fiche N°37 : France Services Colmar Ouest

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires déploie un réseau de France Services. Ces structures labellisées sont des guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations (France Travail, CAF, MSA, DGFIP, CPAM, CARSAT...).

Dans la continuité des Maisons de services au public (MSAP), les espaces France Services concernent en priorité les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ils permettent aux habitants d'obtenir :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement du permis de conduire et de la carte grise...);
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- des prestations de conseils lors de la permanence des structures partenaires.

Consciente de la nécessité de rapprocher les services publics au plus près des usagers, la Ville de Colmar souhaite mettre en place un France Services au cœur du quartier Europe. Suite à un travail conjoint entre la Ville de Colmar, le bailleur social Pôle Habitat et l'association Face Alsace, le France Services Colmar Ouest est ouvert depuis début 2022, 5 rue de Zurich.



Fiche N°38 : Déploiement du "Soliguide", plateforme de cartographie de l'action sociale

L'association Solinum, association à but non lucratif régie par loi 1901, est à l'initiative du développement, dès 2017, de la première plateforme de cartographie de l'action sociale en France dénommée Soliguide. La mission sociale de Soliguide est de rendre l'information accessible à tous ceux qui en ont besoin et de fournir des renseignements de qualité. Soliguide est une plateforme de référencement des services et lieux utiles aux personnes en situation de précarité : distributions alimentaires, accueils de jour, permanences juridiques, cours de français, etc.

La plateforme permet de géolocaliser ces prestations tout en donnant des informations concernant les horaires, les moyens de transport, la disponibilité des services... La base de données de Soliguide est structurée en catégories, divisées en services, de l'urgence sociale à l'insertion socioprofessionnelle : Alimentation, Hygiène et bien-être, Accueil, Matériel, Santé, Formation et emploi, Conseil/accès aux droits, Activités, Technologie/accès au numérique...

Les priorités thématiques sont définies avec les acteurs locaux dans le cadre d'une démarche de co-construction. Cela permet d'obtenir en très peu de temps un outil utilisable sur une partie du territoire et/ou une thématique. La base de données Soliguide est intégralement mise à jour tous les 6 mois. Elle est accessible librement via différents supports : un site internet, une application mobile, des listes imprimables, une API (interface de programmation d'application) qui permet de partager les données de Soliguide avec d'autres plateformes solidaires, un widget permettant de faire défiler les structures référencées sous forme de vignette, intégrable sur des sites internet externes. Ce projet multi-partenarial a commencé à se déployer en 2023 sur le Haut-Rhin grâce au soutien de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP 68), la délégation territoriale du Haut-Rhin de l'ARS, les Villes de Colmar et Mulhouse, la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), rejoints en 2024 par la Caf du Haut-Rhin, la CPAM et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Haut-Rhin. Le CCAS de Colmar continue de soutenir financièrement le déploiement du Soliguide sur le territoire colmarien à hauteur de 6 000 € en 2024.



Chiffres clés 2024

Chiffres au 20 novembre 2024 :

1^{er} France Services Alsace

11 296 Accompagnements

31 Accompagnements par jour (30 en 2023)



+ ZOOM SUR

Dans le contexte d'un travail mené en cours sur la qualité de la donnée, un atelier a été organisé en présence des acteurs locaux au CCAS de Colmar sur cette thématique. L'objectif était de tester afin d'améliorer l'indice de qualité Soliguide et de réfléchir à son application locale pour améliorer la base de données alsacienne.

+ OBJECTIFS 2025

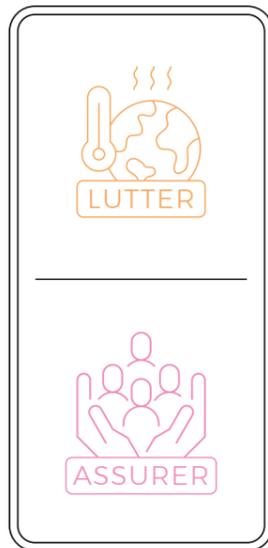
L'objectif en 2024 était de compléter le référencement des structures sur la plateforme en élargissant notamment aux champs de l'insertion socio-professionnelle et du numérique. En 2025, les perspectives sont de :

- développer la communication sur le projet ;
- former les acteurs locaux de la solidarité et les publics concernés, notamment ceux habitant les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Chiffres clés 2024

AU 28 OCTOBRE 2024 - 113 lieux référencés, soit :

- 487 services en ligne à l'échelle de Colmar Agglomération
- 11 structures en cours d'ajout
- 9 300 recherches sur Colmar



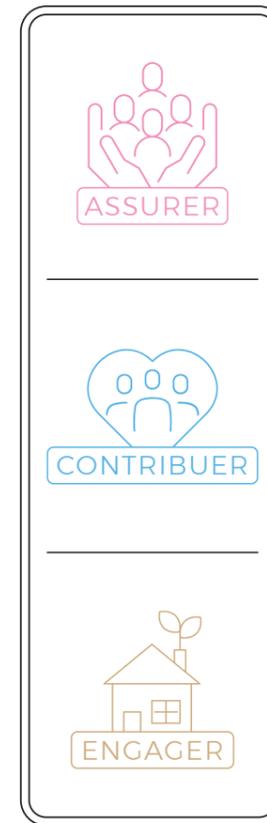
Fiche N°39 : Favoriser l'accès aux transports en commun

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une nouvelle convention a été conclue entre le CCAS de Colmar et la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs (STUCE) pour contribuer financièrement aux abonnements annuels de la Trace en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus et des personnes en situation de handicap, sans conditions de ressources, habitant à Colmar.

Cette aide a été mise en place afin de favoriser l'accès aux transports en commun en participant au financement de leurs déplacements.

Les modalités tarifaires 2024 sont les suivantes :

- Coût de l'abonnement annuel : 170 €
- Part à la charge du bénéficiaire : 47 €
- Part à la charge du CCAS : 123 €



Fiche N°40 : Promotion de l'emploi et l'insertion à travers de dispositif des clauses sociales dans les marchés publics

Un partenariat a été mis en place entre la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) Mulhouse Sud Alsace (facilitateur) et les services économie et enseignement supérieur, commande publique et techniques de la Ville de Colmar et Colmar Agglomération afin de favoriser l'intégration de clauses sociales au sein des marchés qui s'y prêtent.

La démarche est la suivante :

- le service technique définit son besoin et contacte le service économie et enseignement supérieur pour une analyse de faisabilité et le calibrage des heures d'insertion en partenariat avec la MEF ;
- le service commande publique rédige les pièces administratives ;
- le service économie et enseignement supérieur saisit sur la plateforme Up Clause MO les heures d'insertion inscrites dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- la facilitatrice informe les structures d'accompagnement des demandes d'emploi des offres d'heures d'insertion et fait le suivi du nombre d'heures réalisées.

Chiffres clés 2024

Au 30 octobre 2024



724

abonnements personnes âgées



156

abonnements personnes en situation de handicap



108 240 €

Coût global au 30/09/2024



+ ZOOM SUR

Opération d'extension et de rénovation énergétique du locale du Centre Socio-Culturel (CSC) Le Pacific (opération achevée en mars 2024)

- 305 heures inscrites -> 1 005,50 heures réalisées soit 329,5% de réalisation
- 7 participants dont 4 jeunes de moins de 26 ans
- 2 en contrat en CDI, 1 en contrat d'apprentissage et 4 en contrat d'intérim

+ OBJECTIFS 2025

- augmenter la part de femmes bénéficiaires de clauses sociales dans les marchés publics ;
- poursuivre les actions : visite de chantier pour contribuer à développer la relation avec les acteurs du territoire : collectivités (maitre d'ouvrage), les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, ...
- augmenter la part des marchés réservés aux structures de l'insertion par l'activité économique.

Une visite de chantier a été organisée par la MEF avec l'appui du service de la politique de la Ville de Colmar et du service économie et enseignement supérieur de Colmar Agglomération.

L'AFPA, le GEIQ Alemploi et la MEF MSA ont participé à ces visites pour pouvoir répondre aux participants envisageant des suites de parcours ou en recherche d'emploi dans les métiers du BTP.

Plus de 13 participants ont répondu présent à cette visite de chantier :

- 8 participants de la Mission Locale
- 4 participants de Manne Emploi
- 1 participant de Contact Plus.



Chiffres clés 2024

Heures d'insertion réalisées au 1^{er} semestre 2024 :

9 opérations
pour 7 673 heures réalisées

47 bénéficiaires
des clauses sociales

40 %
ont moins de 26 ans

32 bénéficiaires
issus des Quartiers Prioritaires de Politique de la Ville (QPV)
dont 11 bénéficiaires résident dans les QPV Colmariens

8 CDI
8 en contrats d'apprentissage
15 en contrat d'intérim d'insertion



Conclusion

Les actions recensées dans ce rapport mettent en lumière l'engagement de la collectivité en faveur du développement durable.

Face à l'accélération du changement climatique, il nous appartient de poursuivre nos efforts d'adaptation et d'accompagner habitants, usagers, collaborateurs et partenaires dans cette transition.

Le chemin à parcourir est encore long, mais le changement est bel et bien en marche. Il s'agit d'avancer ensemble, soyons les acteurs d'une transition écologique et énergétique pour partager un cadre de vie de qualité et contribuer à la construction d'un territoire responsable et résilient.

J'adresse mes remerciements à celles et ceux qui œuvrent pour le développement durable de notre territoire, qu'ils soient agents de la collectivité, élus, financeurs, habitants ou professionnels ! L'union de nos forces et de nos ambitions est essentielle pour faire face aux défis de notre temps.

